

En cliquant sur n'importe quelle des rubriques du "Sommaire" vous accédez directement à la section désirée -

il se peut que certains numéros de page soient approximatifs.

Vous avez aussi accès à un bouton "Sommaire" sur tous les bas de page pour revenir directement au sommaire

Sommaire de la revue du CEP N° 36

L'impossible « éthique » scientifique	Dominique Tassot	2	
Pour une véritable déontologie scientifique	Maurice Allais	8	
La domination intolérante des relativistes	Maurice Allais	15	
Le moulinet de la rivière Tellico	Thomas Tarpley, Michael Cortez, Brad Harrub	21	
L'armée et la religion : un épisode de 1917	26	
La légende tragique de Jordano Bruno	Comment elle a été formée. Son origine suspecte	Théophile Desdouts	32
La question des dents de sagesse ou leur devenir dans le cadre de l'évolutionnisme.	Dr Jean-Maurice Clercq	49	
Deux poids et deux mesures (Des enfants chrétiens obligés de s'habiller comme des musulmans)	Jon Christian Ryter	57	
Que conclure sur les vaccinations?	Michel Georget	61	
Du sens de l'Écriture Sainte	Paul Claudel	74	
L'extraordinaire appareil urinaire	Alan L. Gillen, Franck J. Sherwin, Alan C. Knowles	81	
COURRIER DES LECTEURS	85	

L'impossible « éthique » scientifique ***Dominique Tassot***

Présentation : Il y a longtemps que la morale et la science se regardent en chiens de faïence. L'esprit des Lumières prétendit subordonner les mœurs à la raison, mais c'était surtout pour écarter la fêrude de l'Eglise. Il fallait encore une morale pour le peuple et quand, en 1910, on requit Emile Durkheim pour l'élaborer, ce fondateur de la sociologie dut donner sa langue au chat : comment la seule raison pourrait-elle ériger une « morale démontrée » au-dessus de toutes les consciences individuelles, si diverses dans leurs appétits et leurs lubies ? Aujourd'hui on voudrait donc une « éthique » contrôlant une science qui commence à faire peur.

L'histoire de Maurice Allais, incapable de faire discuter ses résultats expérimentaux par l'« establishment » scientifique, fait bien voir le problème : dès lors que le souci de vérité ne régit plus le comportement des hommes de science, il est impossible de leur imposer une règle supérieure : en réalité, l'intégrité intellectuelle est une vertu véritable et exigeante, et l'éthique ne restera qu'un mot, tant qu'elle ne découlera pas d'une morale révélée et rendue par là intangible.

En 1910, craignant la régression morale qui pourrait suivre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le gouvernement français chargea Emile Durkheim, le fondateur de la sociologie, d'élaborer une « morale laïque » : indemne donc de tout « préjugé » religieux, et fondée sur les seuls axiomes de la science. Un an plus tard, Durkheim rendit son tablier ; mais cet aveu d'impuissance reste aussi peu étudié que peu connu. C'est ainsi qu'un demi-siècle durant, les manuels de morale utilisés par les « hussards noirs de la République »¹, souvent anticléricaux pourtant, continuèrent d'enseigner le Décalogue aux enfants : ne pas tuer, ne pas voler et ne pas mentir. Cette page transitoire est désormais tournée. L'ordre moral est même devenu un spectre qu'il faudrait refouler au nom de l'épanouissement personnel.

Du haut en bas de la société civile et de l'Etat, « pas vu, pas pris » demeure ainsi le seul grand principe universellement reconnu et pratiqué, principe qui n'est au fond que la négation de toute morale véritable.

¹ Selon le mot de Péguy qui admirait ces instituteurs de l'école laïque attachés à éduquer des hommes autant qu'à leur apprendre à lire et à compter (et c'est peut-être pourquoi ils y réussissaient également, preuve que la culture ne va pas sans un minimum de vertu !).

Mais la science, direz-vous, soumise qu'elle est à la règle supérieure de la vérité, doit bien échapper à cette déliquescence quasi universelle !..

Telle ne fut pas la conclusion de l'inhabituel colloque scientifique auquel assistèrent cinq membres du CEP le lundi 22 mai dans les anciens locaux de l'Ecole Polytechnique à Paris. Inhabituel à plus d'un titre. D'abord, par l'âge du personnage central, Maurice Allais : il est rare de voir un passionné de quatre-vingt quinze ans convier les contradicteurs à un débat public sur des travaux de physique qu'il mène depuis un demi-siècle. Preuve qu'il est possible de vieillir sans devenir sénile : l'an passé encore, M. Allais découvrait une interprétation du résultat des observations interférométriques de Michelson² et ce qu'il appelle ses treize découvertes en physique expérimentale s'échelonnent de 1950 à 2005, dont huit depuis 1997.

Paradoxalement, c'est son Prix Nobel de Sciences Economiques, décerné en 1988, qui lui a redonné le goût, l'énergie et les moyens de reprendre ses expériences de physique, interrompues, on le verra plus loin dans ce numéro, par l'ostracisme des pontes de la théorie de la relativité. Et c'est ici le second aspect inhabituel du colloque : en apparence Maurice Allais, sorti major de l'Ecole Polytechnique en 1921, ingénieur général du Corps des Mines, professeur invité d'économie à l'Université de Virginie en 1959, puis professeur d'économie à l'Ecole des Mines de Paris, fait partie de l'élite nationale. Mais tout est relatif, ce qui l'amène à écrire : « *Si ma motivation avait été l'influence et le succès, ma carrière devrait être considérée comme un immense échec, et je ne pourrais qu'en ressentir une très grande amertume.* »³

En effet, mû par « le désir de comprendre », Maurice Allais imaginait que ses découvertes intéresseraient les milieux scientifiques ou, si elles étaient fausses, qu'elles feraient l'objet d'une réfutation. Ses expériences sur le pendule paraconique, menées de 1954 à 1960 avec plusieurs collaborateurs dans des centres de recherche officiels, avaient été observées par plus de dix membres de l'Académie des Sciences et devaient déboucher en 1959 sur deux prix scientifiques : le prix Galabert de la Société Française d'Astronautique et le prix de la Gravity Research Foundation (U.S.A.). Mais les résultats ne « collaient » pas avec les calculs théoriques.

² En 1881 (puis en 1887 avec Morley), Michelson avait mesuré un déplacement relatif de la terre dans l'éther voisin de 8 km/s, donc très inférieur aux 30 km/s correspondant à son orbite annuelle autour du soleil.

³ M. Allais, *Libres débats sur la théorie de la relativité*, document du 10 mai 2006, p. 89

Il fallait donc choisir entre les faits et la théorie. Dans sa naïveté de l'époque, Allais crut que les faits l'emporteraient. Mais en 1960, Albert Caquot⁴ avertit Allais des réactions négatives : comme ces expériences signalaient les équinoxes, elle remettaient en cause le troisième postulat de la Relativité : « *Il est impossible de déceler le mouvement de la Terre sur son orbite par des expériences purement terrestres* ». Accepter les faits observés à Saint-Germain et à Bougival obligeait donc, à tout le moins, à mettre un bémol sur la théorie alors attribuée à Einstein. C'était écorner la statue de l'homme mythique dont on avait fait un demi-dieu. C'était surtout remettre en cause ce que Maurice Allais nomme les « vérités établies ».

Autre particularité de ce colloque : la lutte pour obtenir la salle. Quand la Société Française de Physique eut vent du projet, elle s'y opposa de toutes ses forces et l'affaire dut remonter jusqu'au ministre des Armées pour être tranchée, s'agissant de locaux publics affectés à la recherche scientifique. On pourrait croire que la physique, science « dure », est un domaine de pure rationalité, débarrassé des passions humaines puisque le calcul mathématique y règne en maître. Alors pourquoi empêcher un vieillard de rendre compte de faits expérimentaux déjà publiés dans la littérature scientifique ? La soumission aux faits n'est-elle pas la règle suprême et le trait particulier qui fonde l'autorité de la science ? Or la réalité, on le voit, est fort différente. « *Les faits sont éternels, les théories sont mortelles* », aime à répéter Maurice Allais.

Mais les théories ont de puissants défenseurs qui ne souhaitent pas qu'elles meurent. Il faut alors, inévitablement, empêcher la diffusion des faits et interdire le débat. Comme en politique, les enjeux de pouvoir font passer la vérité au second plan. Les concordances de phases observées par M. Allais en 1958 entre les déviations de visées sur mires observées à Saint-Germain-en-Laye (phénomène optique) et les composantes périodiques des mouvements du pendule paraconique fonctionnant au même moment à Bougival (phénomène mécanique) ne s'expliquent que par l'existence de l'éther : le vide n'existe donc pas ; il y a un milieu vibrant supportant les ondes lumineuses, les ondes électromagnétiques et la gravitation.

⁴ Membre de l'Académie, spécialiste en résistance des matériaux, Albert Caquot calcula notamment l'immense Christ Rédempteur de béton armé, bras étendus, qui domine la baie de Rio de Janeiro.

Or la théorie de la relativité s'est fondée sur le refus de l'éther (dit de Fresnel). Les faits commentés par M. Allais sont donc éminemment dérangeants.

Dans l'exposé épistémologique clôturant le colloque, Philippe Bourcier de Carbon remarquait : « *Si l'on estime que les faits dérangeants doivent être ignorés, on supprime la possibilité de tout débat et l'on bloque le progrès des connaissances. Or ce sont les observations expérimentales qui doivent écarter et condamner les théories* ».

Mais comment rétablir la liberté de contester les théories des sciences physiques ? Car la science proprement dite s'accompagne aujourd'hui de technologies, d'industries et d'investissements à long terme. « *Une nouvelle vision peut remettre en cause des enjeux à 30 ans, comme on le voit dans le domaine de l'énergie ; et la science est prisonnière de ces enjeux financiers, industriels et médiatiques.* » Pour filtrer les idées nouvelles, outre la cooptation des responsables dans les centres de recherche, le procédé le plus sûr est, depuis 30 ans, celui des « referees » anonymes.

Toute publication dans une revue savante est soumise à un « comité de lecture » dont les délibérations restent secrètes et dont la composition est inconnue. Opacité totale des décisions prises, donc ; mais les scientifiques se sont soumis à cette fêrule arbitraire, car quiconque s'y opposerait perdrait toute chance d'être publié (*publish or perish*). A ce point qu'en Allemagne, environ 220 chercheurs et universitaires ont constitué un collectif anonyme dénommé « Müller ».

Domicilié chez un ingénieur retraité, ancien directeur du Bureau des Brevets, « Müller » vient d'écrire une lettre ouverte à tous les députés et journalistes pour demander la liberté de publication dans les sciences*.

Mais changera-t-on les mœurs en imposant des procédures ? Si le souci de la vérité ne règne pas d'abord à l'intérieur de l'homme de science, comment une règle extérieure pourra-t-elle cantonner à sa juste place l'intérêt personnel ?

La grandeur morale consiste, à un moment donné, à savoir se lever pour dire non, quoi qu'il arrive. L'intégrité, c'est d'abord le courage de ses convictions. Si l'étude des sciences y prédispose intellectuellement, par le goût du raisonnement rigoureux, elle ne fera jamais surgir cette vertu d'un autre « ordre » (selon le mot de Pascal).

* <http://www.ekkehard-friebe.de>

Dans les commissions autorisant la mise sur le marché des médicaments (AMM), on a prétendu éviter les « conflits d'intérêts » en faisant aux membres l'obligation de signaler leurs liens éventuels avec des laboratoires pharmaceutiques. Mais cette mesure est plus hypocrite que réelle, et comment en serait-il autrement ? Que vaut l'abstention de celui qui sait que la majorité du comité votera « pour » ?

Et le problème ne date pas des 30 ans de règne des « referees » anonymes ! L'exigence de soumission aux faits, la relativisation de ces constructions de l'esprit nommées « théories », l'examen de conscience visant à écarter les idéologies conscientes ou diffuses, le mépris de la célébrité, sont autant de véritables vertus, au même titre que le désintéressement. Or toutes les vertus se tiennent. En 1959, lors de la réédition pour son centenaire de *L'Origine des Espèces* de Darwin, le préfacier, W.R. Thompson, Directeur du Commonwealth Institute of Biological Control, écrivait placidement : « *Le succès du darwinisme s'est accompagné du déclin de l'intégrité scientifique. C'était déjà vrai avec les déclarations de Haeckel et les arguments obliques et histrioniques de Thomas H. Huxley.* »

Selon le *New Scientist* du 30 avril dernier, un épidémiologiste grec, Jean Ioannidis, professeur à l'Ecole de Médecine Ioannina, a pu analyser que plus de la moitié des conclusions publiées dans la littérature médicale sont fausses : « *échantillon trop réduit, étude mal conçue, biais dû au chercheur, rapport « sélectif » et autres problèmes se combinent pour que la plupart des résultats de recherches soient faux. Et même de grandes études bien conçues ne sont pas toujours exactes, si bien que les scientifiques et le public doivent se méfier des découvertes publiées.*⁵ »

Ioannidis déclare : « *Nous devrions accepter l'idée que la plupart des résultats de recherches seront réfutés un jour. Certains seulement seront reproduits et validés. La reproduction des études a plus d'importance que la découverte initiale.*⁶ »

Et quand un thème est l'objet d'une forte concurrence entre les équipes de chercheurs, on peut prédire une proportion bien plus élevée de résultats faux ou faussés. Déjà en 1830, Charles Babbage, le précurseur dont les

⁵ Kurt Kleiner, *Most scientific papers are probably wrong*, 30 août 2005, New Scientist.com, news service.

⁶ Public Library of Science Medecine (DOI / 10.1371/journal.pmed.020124)

machines à calculer automatiques anticipaient sur les ordinateurs, distinguait trois niveaux de fraude scientifique : la « retouche », la « petite cuisine » et le « faux ».

Ce constat quelque peu désabusé ne doit pas nous abattre, mais nous éclairer. Non, la science ne sort pas toute casquée du cerveau humain comme Minerve de la tête de Jupiter : notre science est humaine, donc faillible, et l'on ne saurait la bien comprendre en négligeant d'étudier la sociologie des milieux scientifiques, le financement de ses programmes ou les motivations de ses chercheurs. Or ces informations essentielles sont toujours absentes des publications.

L'intégrité scientifique n'est qu'un cas particulier de souci de servir la vérité, et la vérité ne se trouvera pas en tournant volontairement le dos à Celui qui est la Vérité. L'inventivité, l'inspiration et le génie technique ont fleuri à souhait dans l'Europe chrétienne et là où survit encore la même ouverture d'esprit, fondée sur la liberté de penser⁷ et la confiance en Dieu.

En revanche l'Islam et le communisme ont toujours induit, peu à peu, une régression technologique chez les malheureux peuples conquis par la force⁸.

Haeckel avait prétendu, en 1897, remplacer la morale révélée par une « morale démontrée », comme Auguste Comte imaginait de faire des savants les prêtres de l'ère positive. L'échec de ces prétentions insensées doit nous convaincre, a contrario, qu'une restauration morale authentique précédera nécessairement la reprise d'un véritable progrès scientifique et technique.

Car le progrès constant des sciences appliquées ne doit pas nous masquer le tarissement des découvertes fondamentales depuis un siècle. Nous vivons encore sur la lancée de trois grandes inventions : l'électricité, la T.S.F. et la photographie. Comme aime à l'écrire Maurice Allais, à la suite d'un célèbre chef d'état, « *ce ne sont pas des chercheurs qu'il nous faut, mais des trouveurs.* »⁹

⁷ A ne pas confondre avec l'absurde « liberté de pensée » qui consiste à rejeter tout étalon de vérité, et la subordination de l'intelligence aux faits.

⁸ On objectera peut-être le cas du Chili : en 1970 en effet, la coalition menée par Salvador Allende est arrivée au pouvoir par la persuasion électorale. Mais cette exception apparente confirme la règle : n'ayant pu instaurer un régime policier à cause de ses alliés démocrates-chrétiens, il fut renversé au bout de 3 ans.

⁹ De là le dicton : « *Des chercheurs qui cherchent, on en trouve ; des chercheurs qui trouvent, on en cherche !* »

Ici s'arrête le pouvoir des politiques, des financiers ou des gourous : l'inspiration ne relève ni du travail, ni de la force, mais de l'esprit ; et « *l'Esprit souffle où Il veut* »(Jn 3,8).

*

*

*

SCIENCE ET TECHNIQUE

*« Les rationalistes fuient le mystère
pour se précipiter dans l'incohérence »*
(Bossuet)

Pour une véritable déontologie scientifique¹ **Maurice Allais**

Résumé : Le dogmatisme, notait Auguste Comte, est l'état naturel de l'intelligence : elle a besoin de repères, de principes généraux, qu'il ne lui reste plus qu'à appliquer. Mais dans le domaine des sciences, ces « vérités établies » peuvent entraver le progrès des recherches, si les faits contraires sont occultés.

Il existe, dit M. Allais, un « scientifiquement correct » qui vicie la démarche scientifique et compromet la carrière de ceux qui s'y opposent.

¹ Le Figaro, 27 avril 1999. Ce texte a été publié sous le titre « *Réflexions sur les vérités établies* » avec pour sous-titre : « *On constate aujourd'hui une sorte de totalitarisme dogmatique et intolérable des idées dominantes. Le principe fondamental d'une démarche scientifique est la prédominance absolue des faits observés sur les analyses théoriques* ». En fait, mon article a présenté une critique de certains aspects de la pratique suivie par l'Académie des Sciences dans l'examen des *Notes* présentées pour leur publication dans les *Comptes Rendus*.

Il faudrait donc, conclut assez naïvement l'auteur, « *élaborer une véritable déontologie de la publication scientifique et de l'intégrité scientifique* ».

A juste titre la Communauté scientifique se préoccupe aujourd'hui de la fraude scientifique et des moyens de la rendre impossible².

Mais il est une forme de fraude, *bien plus insidieuse, et plus dangereuse encore, rarement dénoncée*, celle qui consiste - pour les milieux autorisés - à occulter délibérément les faits susceptibles de mettre en cause les "*vérités établies*" et à s'opposer à leur publication³.

La science ne peut en effet progresser que si les faits qui contredisent les théories considérées comme établies ne sont pas délibérément occultés.

Il y a une éthique de la science et de la recherche qu'il convient en tout cas de respecter. Ecarter délibérément de toute publication des faits indiscutables résultant directement de l'expérience, sous le seul prétexte réel qu'ils pourraient contredire des théories regardées comme parfaitement établies, *ne saurait être considéré comme conforme à l'éthique scientifique et, à vrai dire, à l'honnêteté tout court.*

Un tel rejet devient bien plus inadmissible encore si les procédures suivies ne remplissent pas *les conditions indispensables de transparence, d'objectivité, d'impartialité, et d'honnêteté, si elles sont anonymes, si elles sont falsifiées⁴, et si aucun recours n'est possible⁵.*

² Catherine Vincent, *La fraude scientifique est-elle un mal éradicable ?* Le Monde, 26 mars 1999, p.27.

Voir également la Déclaration du 29 mars 1999 de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM) annonçant la création d'une délégation à l'intégrité scientifique ayant pour mission de juger « *les mauvaises conduites scientifiques* » et de promouvoir « *une véritable déontologie de la publication scientifique.* (L'INSERM crée une délégation à l'intégrité scientifique, Le Monde, 2 avril 1999, p.29).

Sur la fraude scientifique voir encore William Broad et Nicolas Wade « *La Souris truquée, Enquête sur la fraude scientifique* », Editions du Seuil, 1984.

³ Voir mon ouvrage « *L'Anisotropie de l'Espace* », Editions Clément Juglar, (62, avenue de Suffren, 75015-Paris), 1997, Chapitre VII, Principes fondamentaux de l'analyse scientifique, p.629-633 ; et Chapitre IX, Combat contre les dogmes, p.659-674.

Voir également Auguste Lumière : « *Les Fossoyeurs du Progrès. Les Mandarins contre les Pionniers de la Science* », 1942.

⁴ En fait, la décadence morale de notre temps gangrène même certains milieux scientifiques.

La tyrannie des vérités établies

1.- A chaque époque les conceptions nouvelles n'ont cessé d'être rejetées par la puissance tyrannique des "vérités établies".

De tout temps un fanatisme dogmatique et intolérant n'a cessé de s'opposer au progrès de la science et à la révision des axiomes sur lesquels reposent les théories admises lorsque de nouveaux faits viennent les invalider.

Comment de telles situations peuvent-elles se constater? La raison en est toute simple. L'opinion dite "scientifique" ne cesse d'être aveuglée par la répétition incessante de toutes parts de pseudo-vérités et par des préjugés erronés. En fait, plus les idées dominantes sont répandues, plus elles se trouvent en quelque sorte enracinées dans la psychologie des hommes. Si erronées qu'elles puissent être, elles finissent par acquérir par leur simple et incessante répétition le caractère de "vérités établies" qu'on ne saurait mettre en doute sans s'opposer à l'ostracisme actif des "establishments". Les plus grands novateurs en ont été victimes. Ils se sont toujours heurtés à l'incompréhension ou à la mauvaise foi de leurs contemporains.

Comment lutter contre cette obstruction des défenseurs obscurantistes des "vérités établies"? Il nous faut répéter sans cesse que la science est un perpétuel devenir et qu'elle doit être modifiée toutes les fois que ses propositions sont contredites par l'expérience.

Comme l'a justement rappelé Auguste Lumière : *"Ce ne sont point les Maîtres qui innovent ou découvrent dans la branche scientifique où ils se sont spécialisés, ce sont les chercheurs indépendants, presque toujours, qui font progresser nos connaissances et ils peuvent de ce fait s'attendre à être traités dédaigneusement, repoussés, voire discrédités"*⁶.

Heureusement on ne demande plus aujourd'hui aux novateurs de s'abjurer comme Galilée et on ne les condamne plus à être brûlés vifs sur le bûcher comme le moine Gordiano Bruno, le 9 février 1600, pour avoir

⁵ Puis-je rappeler ici l'Article 6, § 5, de la Convention Européenne des Droits de l'Homme : « Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable par un tribunal indépendant et impartial. »

⁶ Le lecteur trouvera toutes les références des citations de cet article dans mon ouvrage « *L'Anisotropie de l'espace* », Edition Clément Juglar, 1997.

plaidé le système héliocentrique⁷. *Mais si les moyens ont changé, l'hostilité profonde, au nom des dogmes, contre les novateurs reste la même, toujours aussi obstinée, toujours aussi aveugle, toujours aussi puissante.*

On ne constate que trop souvent aujourd'hui une espèce de totalitarisme dogmatique et intolérable de certains tenants des théories dominantes. Ces théories sont devenues pour eux des espèces de religions qu'il est interdit de contredire ou même de discuter.

Trop souvent un nouvel intégrisme, intolérant, fanatique et sectaire, pervertit presque tous les milieux scientifiques, qu'il s'agisse de l'enseignement, de la recherche, ou des publications. Un "*scientifiquement correct*" s'impose partout, plus dangereux encore que le "*politiquement correct*". Quiconque s'y oppose risque de voir sa carrière compromise.

La démarche scientifique

2.- Si une théorie a des conséquences vérifiées par l'expérience, *si nombreuses soient-elles, cela ne peut en aucun cas signifier que cette théorie est définitivement prouvée.* La conformité de ses implications avec certaines données de l'expérience signifie simplement qu'elle est *compatible* avec ces données, et *rien de plus.*

Cette proposition peut être illustrée par de multiples exemples. Je me bornerai ici à un seul exemple particulièrement frappant. Pendant de nombreux siècles la théorie des épicycles a dominé la pensée astronomique en application d'un postulat admis sans discussion : la nature ne pouvait admettre que la symétrie circulaire. Pendant tous ces siècles, elle a permis de prévoir le mouvement apparent du soleil, de la lune, et des planètes.

Elle a permis de prévoir les éclipses avec une précision surprenante. Les découvertes de Képler sur les trajectoires des planètes et la théorie de la gravitation universelle de Newton ont cependant mis fin à la domination de la théorie des épicycles.

En fait, toute l'histoire de la physique montre que *les mêmes faits* peuvent être expliqués par des théories *entièrement différentes.* Il résulte de là que *les vérifications expérimentales à une époque donnée d'une théorie ne sauraient prouver la validité définitive de cette théorie.*

⁷ Ndlr. Voir plus loin dans ce numéro l'inconsistance de cette « vérité établie » à laquelle Maurice Allais souscrit lui-même. Cet exemple montre bien la responsabilité morale autant qu'intellectuelle des enseignants, écrivains et historiens.

L'examen du passé démontre combien sont génératrices de progrès les données de l'expérience qui viennent contredire les "vérités établies". Comme l'a souligné Max Planck, le génial initiateur de la théorie des quanta: *"Lorsqu'il se produit une révision ou une transformation d'une théorie physique, on trouve qu'il y a presque toujours au point de départ la constatation d'un ou plusieurs faits qui ne pouvaient pas entrer dans le cadre de la théorie, sous sa forme actuelle. Les faits restent en effet toujours la clef de voûte de laquelle dépend la stabilité de toute théorie, si importante qu'elle puisse être. Pour le théoricien vraiment digne de ce nom il n'y a d'ailleurs rien de plus intéressant qu'un fait en contradiction avec une théorie jusqu'alors tenue pour vraie ; c'est alors que commence pour lui le véritable travail »*.

“

Le dogmatisme

3.- Le pire ennemi de la science, *c'est le dogmatisme*, l'imperturbable assurance de ceux qui sont convaincus de détenir une vérité absolue et définitive. Ceux-là en réalité ne sont que des fossoyeurs de la science.

En matière de science rien n'est définitif. Comme le souligne Claude Bernard: *"Les idées et les théories de nos prédécesseurs ne doivent être conservées qu'autant qu'elles représentent l'état de la science, mais elle sont évidemment destinées à changer, à moins qu'on admette que la science ne doive plus faire de progrès, ce qui est impossible"*.

Toute l'histoire de la science va à l'encontre de tout dogmatisme, et dans tous les domaines les exemples sont innombrables de théories longtemps considérées comme indiscutables qui ont fini par être abandonnées au regard de nouveaux faits expérimentaux.

Une telle constatation peut évidemment, et à première vue, apparaître comme une banalité. *Mais malheureusement elle ne cesse d'être systématiquement ignorée par ceux-là même qui proclament sans cesse leur respect total des principes fondamentaux de la science.*

Les mandarins d'une pseudo-science font irrésistiblement penser à l'aphorisme d'Auguste Detœuf: *"De quelque façon et par quelque moyen qu'on décompose une collectivité en groupes (choix, ancienneté, examens, concours, tirage au sort), dans les divers groupes la proportion d'imbéciles reste la même"*.⁸

⁸ Je serais tenté d'ajouter ici que dans tous les milieux la proportion de bandits est la même.

La soumission aux données de l'expérience

4.- Le principe fondamental d'une démarche scientifique, c'est celui de la *prédominance absolue des faits observés sur les analyses théoriques*.

Dans tous les domaines ce sont les faits constatables qui seuls ont une réalité physique, et la véritable réalité physique ne réside que dans l'ensemble des résultats expérimentaux. Suivant la formule célèbre d'Henri Poincaré : *“L'expérience est la source unique de la vérité : elle seule peut nous apprendre quelque chose de nouveau; elle seule peut nous donner la certitude”*⁹.

C'est toujours le phénomène concret qui décide si une théorie doit être acceptée ou repoussée. Il n'y a pas, et il ne peut y avoir, d'autre critère de la vérité d'une théorie, que son accord plus ou moins parfait avec les phénomènes concrets. Trop de théoriciens n'ont que trop tendance à ne pas tenir compte des faits qui viennent contredire leurs convictions.

La soumission aux données de l'expérience est la règle d'or qui domine toute discipline scientifique. Cette règle est la même pour toutes les sciences. Une théorie, quelle qu'elle soit, ne peut être admise que si elle est vérifiée par toutes les données de l'expérience

Le véritable savant

5.- *Le propre de l'erreur, c'est de se croire vérité, et celui qui se trompe, se trompe deux fois. Il se trompe parce qu'il se trompe, et il se trompe parce qu'il ne sait pas qu'il se trompe.* Plus nous avons de raisons de penser que nous avons raison, plus nous devons rester convaincus de la relativité de toute conviction, et plus nous devons rester prêts à accepter des opinions différentes des nôtres.

Ce que doit être un véritable savant, Michael Faraday, un des plus grands physiciens de tous les temps, l'a dépeint en des termes définitifs: *“Le savant doit être un homme disposé à écouter toute suggestion, mais déterminé à juger par lui-même. Il ne doit pas être influencé par les apparences; il ne doit pas avoir d'hypothèse favorite; il ne doit appartenir à aucune école; en matière de doctrine il ne doit avoir aucun maître. Il ne doit pas être respectueux des personnes, mais des faits. La vérité doit être*

⁹ Ndlr. Nous laissons aux auteurs la responsabilité de cette formule un peu rapide qui néglige tout ce que l'intuition, la contemplation et la réflexion nous apportent, puisque c'est en vue de la vérité que Dieu nous en a dotés.

sa préoccupation majeure “
La Communauté scientifique se doit de suivre les principes de
Michael Faraday. Elle se doit d’élaborer une véritable déontologie de la
publication scientifique et de l’intégrité scientifique.

*

*

*

La domination intolérante des relativistes¹ **Maurice Allais**

Résumé : Il est juste qu'un novateur ait à rendre compte de ce qu'il avance, et à présenter ses preuves. C'est pourquoi M. Allais fit venir une dizaine de membres de l'Académie des Sciences dans son laboratoire souterrain de Bougival, lors des expériences qu'il y réalisa de 1954 à 1958. Mais il est profondément injuste (autant que dommageable pour la science) de voir comment ces faits dérangeants eurent pour résultat une « conspiration du silence », une campagne de dénigrement et le refus de sa candidature à la chaire d'économie de l'École Polytechnique, en 1959. En faisant écarter sans raison avouable un futur Prix Nobel, les relativistes ont en réalité montré la fragilité intellectuelle de leur domination, ce qui finira par se retourner contre eux. Mais cet épisode caractéristique nous instruit plus sur la réalité de la recherche que bien de pages de théories épistémologiques fondées sur une vision toute idéale de la science.

Pendant un siècle les partisans de la Théorie de la Relativité n'ont cessé d'exercer une domination dogmatique, intolérante et oppressive.

Je puis en témoigner ici à partir d'un seul exemple.

Parallèlement à mes expériences couronnées d'un plein succès de 1954-1958 sur le pendule paraconique dissymétrique et les visées sur mires, j'ai dû faire face à une campagne acharnée.

A vrai dire plus mes opposants étaient ignorants, plus ils étaient fanatiques. Je n'ai pu faire face à leur campagne acharnée, d'autant plus efficace qu'elle était généralement souterraine, et qu'elle se bornait toujours, lorsqu'elle s'exprimait, à de pures affirmations, jamais justifiées et motivées.

Les plus fanatiques de mes contradicteurs se caractérisaient par une ignorance *totale* de l'analyse statistique et ils n'avaient *jamais* fait aucune expérience.

Alors que l'existence constatée d'une périodicité lunisolaire de 24h 50mn dans le mouvement du pendule paraconique dissymétrique, *dont l'amplitude observée est de l'ordre de vingt à cent millions de fois plus grande que celle calculée à partir de la théorie de la gravitation*

¹ Texte extrait de M. Allais, 2005, *Sur l'interprétation des observations interférométriques de Michelson*, p. 59-67.

universelle, complétée ou non par la théorie de la relativité, avait été totalement confirmée en amplitude et en phase par les deux expériences *cruciales* réalisées en juillet 1958 à Saint-Germain et à Bougival², tous mes crédits de recherche ont été supprimés en 1960.

Cette confirmation spectaculaire et à vrai dire extraordinaire reposait cependant sur la réalisation de deux séries mensuelles d'observations continues de jour et de nuit financées par des crédits du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), du Comité d'Action Scientifique de la Défense Nationale (CASDN), et de l'Institut de Recherche de la Sidérurgie (IRSID), et contrôlée par des membres qualifiés de l'Académie des Sciences et du CNRS.

Au regard des missions statutairement confiées à l'Académie des Sciences et au CNRS, cet arrêt de mes recherches de physique a constitué *une véritable forfaiture*,³ et quarante ans ont été perdus pour le développement de la science⁴.

Les dommages que j'ai subis à ce jour sont incommensurables.

En fait, *sur le plan scientifique* j'ai été dépouillé de la reconnaissance officielle de trois découvertes *tout à fait fondamentales* :

- La découverte des anomalies du pendule paraconique dissymétrique, totalement inexplicables dans le cadre des théories admises.
- La découverte des anomalies des visées sur mires, *en phase avec les anomalies du pendule paraconique* et également inexplicables dans le cadre des théories admises.
- La découverte des extraordinaires régularités existant dans les observations interférométriques de Dayton C. Miller 1925-1926, dont résulte l'effondrement de la Théorie de la Relativité.

² Dans une carrière souterraine avec 57 m de recouvrement et à 6,5 km de distance de Saint-Germain.

³ En tout état de cause le démantèlement total de mon laboratoire souterrain de Bougival a constitué un scandaleux gaspillage de fonds publics.

⁴ En fait, ce ne sont pas ces institutions qui doivent être mises en cause, mais les défenseurs des « vérités établies » qui, au sein de l'Académie des Sciences et du CNRS, portent l'entière responsabilité de l'arrêt de mes expériences en 1960, alors que dix membres au moins de l'Académie des Sciences considéraient qu'il fallait poursuivre ces expériences.

Comme les régularités existant dans les observations interférométriques de Miller, les deux premières anomalies du pendule paraconique dissymétrique et des visées sur mires *sont corrélées avec la position de la Terre sur sa trajectoire contrairement au postulat fondamental de la Théorie de la Relativité* suivant lequel aucune expérience purement terrestre ne peut mettre en évidence la position de la Terre sur son orbite.

Les deux expériences cruciales de juillet 1958 à Saint-Germain et à Bougival ont été d'autant plus extraordinaires que les expériences sur les déviations optiques des visées sur mires poursuivies simultanément dans le laboratoire de Saint-Germain ont mis en évidence l'existence de composantes périodiques dans les variations des lectures correspondant aux visées optiques sur mires effectuées, avec des concordances de phase impressionnantes avec les composantes périodiques des mouvements du pendule paraconique dissymétrique. Non seulement les effets constatés étaient totalement incompatibles avec les effets calculés, mais une liaison était établie entre des phénomènes mécaniques et optiques d'une nature tout à fait différente.

Il s'agit là de découvertes majeures et authentiques, d'un intérêt tout à fait exceptionnel.

Par là même, des données expérimentales essentielles pour la Science ont été occultées pendant près d'un demi-siècle⁵.

Sur le plan personnel les dommages que j'ai subis ont été considérables. A la suite de mes expériences de 1954-1958, j'ai dû faire face, lors de ma candidature en 1959 à la chaire d'économie de l'Ecole Polytechnique, à une puissante cabale, fondée pour une très grande part sur les rumeurs qui s'étaient propagées sur la non validité de mes expériences de physique,⁶ et malgré mes très nombreux travaux économiques d'une validité scientifique totalement reconnue et ma très grande réputation internationale, ma candidature a finalement échoué.

⁵ Sur l'opposition qui m'a été faite voir :

- Allais, 1997, *L'Anisotropie de l'Espace*, p.69-72 ; 225-235 ; 339-340 ; 660-674 ; et 685-689.

- Allais, 2001, *La Passion de la Recherche*, p. 203-319 et 375-409.

⁶ Cette campagne s'est développée en mon absence de France alors que j'enseignais aux Etats-Unis comme professeur invité à l'Université de Virginie.

*Toute ma carrière ultérieure en a été profondément modifiée. Que des mandarins de la science officielle aient pu participer à cette cabale n'en change malheureusement en rien la nature. Elle ne fait que l'aggraver. Une cabale reste une cabale.*⁷

Tout cela signifie que si ma motivation avait été l'influence et le succès, ma carrière devrait être considérée comme un immense échec, et je ne pourrais qu'en ressentir une très grande amertume.

Mais en fait ma motivation réelle a été toute autre. Au cours de ces quarante cinq dernières années elle a été fondamentalement, et de plus en plus, le désir de comprendre, et de ce point de vue j'ai obtenu dans la poursuite de mes recherches et dans l'obtention de leurs résultats de très grandes satisfactions.

En fait, à une époque donnée, en toute science, trop de propositions tendent bien souvent à être présentées comme solidement établies, et les postulats sur lesquels elles reposent finissent par acquérir une sorte de sainteté métaphysique. Certaines théories, dont cependant les fondements sont pour le moins discutables, sont présentées comme des vérités acquises. Nulle part leur prétendue perfection ne paraît être mise sérieusement en doute, nulle part ne sont examinés les faits qui ne paraissent pas rentrer dans ces imposantes constructions. Ces théories ne deviennent vraies que par la simple vertu de la répétition.

Trop souvent les tenants de telle ou telle théorie font preuve d'un sens critique sans limite vis-à-vis des opinions opposées, dans le même temps que leur confiance dans leurs propres thèses révèle une naïveté sans borne.

Cependant comme je l'ai écrit dans mon mémoire de 1958⁸ :

« Le dogmatisme et le sectarisme ne sont pas des positions scientifiques. Ce sont les faits et les faits seuls qui doivent décider des théories, et non l'inverse ».

Aujourd'hui des voix unanimes s'élèvent de toutes parts pour encourager et développer la Recherche. Mais, comme le disait le

⁷ Voir Louis Rougier, 1959, *Scandale à Polytechnique*, dans *Un Savant Méconnu*, Editions Clément Juglar, 2002, p. 55-75.

⁸ *Doit-on reconsidérer les lois de la gravitation ?*, Perspectives X, 1958, p.90-104.

Général De Gaulle, ce ne sont pas des chercheurs qu'il nous faut mais des trouveurs.

Cependant, et paradoxalement, pour tout chercheur qui réalise quelque découverte importante, d'autant plus importante qu'elle va à l'encontre des vérités établies, on constate que les ennuis commencent pour lui et que sa carrière est d'autant plus compromise que sa découverte va plus à l'encontre des convictions des thuriféraires des vérités établies. Comme le disait naguère Alfred Sauvy : « *Malheur à l'homme seul* ».

A vrai dire, cette résistance aux idées nouvelles, d'autant plus virulente qu'elle est plus ignorante et plus incompétente, dérive d'un postulat toujours sous-jacent : *toute théorie, tout modèle, toute expérience, toute étude, qui s'écarte des vérités établies ou les contredit, ne peut être qu'erronée.*

Cette résistance - trop souvent aveugle et butée - aux idées nouvelles, constitue certainement un des plus grands obstacles aux progrès de la science dans tous les domaines. *Les découvertes, à toutes les époques, ont rencontré l'opposition fanatique des mandarins de la science.*⁹

En fait, nous nous devons d'élever une protestation instante contre les préjugés enracinés et le fanatisme aveugle de tous ceux qui s'opposent de toutes leurs forces aux progrès de la science. Comme l'a écrit autrefois Rabelais :

« *Ignorance est mère de tous les maux* ».

*

⁹ La tactique la plus redoutable et la plus perfide contre les idées nouvelles est la conspiration du silence, contre laquelle aucune défense n'est possible.

*

*

Le moulinet de la rivière Tellico¹
Thomas Tarpley, Michael Cortez, Brad Harrub

Résumé : En 1980, un pêcheur du Tennessee, Dan Jones, découvrit un objet familier (un moulinet de canne à pêche) incrusté dans un rocher de la rivière. Cette roche caractéristique des Appalaches, la phyllithe, est donnée pour s'être formée lors de la séparation de l'Amérique et de l'Afrique, il y a 300 millions d'années !.. Or les faits montrent que le moulinet était présent lorsque la roche s'est formée. Dan Jones soumit le problème au département de géologie de l'Université, qui ne sut que dire. Alors le chef du Département déclara : « Ceci n'existe pas, c'est une création de votre imagination ! ».

Bel exemple de fait dérangent, écarté par la théorie dominante.

"Montrez-nous une preuve!" s'écrient parfois les sceptiques, insinuant par leur raillerie qu'il n'existe pas de fait fiable en faveur d'une Terre jeune. Des débats formels jusqu'aux discussions sur Internet, le défi est lancé de fournir des preuves réfutant l'évolution. Hélas, beaucoup de chrétiens se demandent maintenant s'il existe suffisamment de preuves confirmant le récit biblique de la Création. "Fournir la preuve" est exactement la raison d'être d'Apologetics Press. Et la "preuve" est justement ce que nous avons trouvé lors d'une sortie dans le sud-est du Tennessee le 12 février 2005. Là nous avons rencontré Dan Jones, qui nous a fait découvrir une anomalie géologique répondant exactement à l'idée d'une terre jeune. Pour citer M. Jones : « *c'est quelque chose que vous ne devriez jamais voir ni espérer voir.* » Mais elle existe et elle constitue une forte "preuve" que, de leur propre aveu, les géologues évolutionnistes ne peuvent pas expliquer. Lisez la suite.

Il y a plus de 25 ans, Dan Jones pêchait la truite dans la rivière Tellico. Ce jour-là il tomba sur quelque chose qui laisse encore aujourd'hui les géologues se gratter la tête.

Il raconte: " Je montais sur une barre rocheuse et Il gisait là battu par l'eau." Qu'avait découvert Jones ? C'était un banal moulinet **partiellement incrusté dans une roche** (de la phyllithe) supposée avoir

¹ Apologetics Press : « *A young Earth : Fishing for Proof* »

environ 300 millions d'années (d'après la datation évolutionniste). Comprenant que personne ne voudrait le croire, Jones décida d'emporter la roche comme preuve de ce qu'il avait découvert. Dans notre entretien avec lui, il se souvient qu'il pêchait avec un ami, mais que celui-ci avait déjà quitté les lieux. M. Jones déclara: "Je marchais dans la rivière et suis tombé sur une barre, et Il gisait là."

Pou
r
que
pers
onne
ne
croi
e
que
cette
ano
mali
e est
simp
leme
nt
un
mou
linet
"lég
èrem



[Lifting the rock using the embedded reel](#)
[Copyright © 2005 Apologetics Press, Inc.](#)

ent fixé " à la roche, sachez que Jones le transporte fréquemment en le tenant comme s'il s'agissait d'une poignée. D'ailleurs, il le souleva en notre présence, montrant à quel point le moulinet se trouve incrusté dans la roche.



[Fishing reel embedded in rock](#)
[Copyright © 2005 Apologetics Press, Inc.](#)

Sachez aussi que les membres du Département de Géologie de l'Université du Tennessee, à Chattanooga, (UTC), ont examiné la roche et ont été

totallement incapables de l'expliquer. Ils éliminèrent la possibilité d'un faux (comme d'une sorte de béton) en appliquant un test pour découvrir sa composition. Mais c'est là que la science s'arrête et que la spéculation commence.

Certains furent convaincus que le moulinet "avait foré son trou peu à peu " dans la roche.

Un autre professeur nota: "Peut-être que quelque phénomène bizarre causé par le flux rapide de l'eau lui a permis d'éroder son passage dans la roche." Un autre géologue suggéra que c'était peut-être dû à quelque type de réaction chimique. Cependant la spéculation cessa lorsque le patron du Département de Géologie arriva sur la scène.

Richard Simms, dans un article qu'il écrivit pour le *Chattanooga Times Free Press* ("Le moulinet dans la roche: même les experts de géologie d'UTC ne peuvent pas expliquer cette rare découverte") écrivit:

« Puis le gourou de la géologie apparut. Le patron du Département, le Dr. Habte Churnet, montra d'abord quelque indifférence

envers le moulinet dans la roche jusqu'à ce que son entourage l'eût incité à un regard plus attentif. "Où avez-vous trouvé cela ? " s'exclama-t-il. Le pêcheur raconta son histoire pour la 10^{ème} fois ce jour-là tandis que Churnet examinait la curiosité. Il ne fallut que quelques minutes avant que le chef géologue ne parvint à une conclusion qui provoqua des glossements à travers la pièce. Avec grande autorité il déclara: "Je suis le patron du Département et je dis que ceci n'existe pas. C'est une création de notre imagination."

Lorsque nous demandâmes à M. Jones s'il pensait que le directeur du département était sérieux avec sa déclaration, il répondit: "Oui, je pense qu'il l'est. Ils ne peuvent pas l'expliquer."

Pour ceux qui voudraient évaluer cette preuve avec un esprit ouvert, voici les faits. Ce fut en 1897 que William Shakespeare Jr. breveta le premier moulinet. Ceci, par définition, limite à environ 100 ans l'âge de ce moulinet. Cependant, cette roche, qui pèse près de 9 kilos, aurait environ 300 millions d'années d'après l'échelle évolutionniste. Ann Holmes, du département de géologie de UTC, déclara: "On l'appelle de la phyllithe. C'est une roche métamorphique des Appalaches, de la Zone Brevard, qui fut probablement formée lorsque l'Afrique et l'Amérique se séparèrent il y a environ 300 millions d'années." M. Jones se souvient que les géologues paraissaient très familiers de ce type de roche, et il se rappelle qu'on lui avait dit que cette roche venait de l'époque où les continents se séparèrent.

Ils lui dirent que les deux seuls endroits où l'on trouve ce genre de roche sont les Appalaches et l'Afrique. La question évidente est alors: Que fait une roche vieille de 300 millions d'années - censée s'être détachée lorsque l'Amérique s'est séparée de l'Afrique - dans la rivière Tellico **avec un moulinet incrusté dedans?**

Cette "preuve" s'accorde-t-elle avec l'évolutionnisme ? Pas vraiment! Vous ne pouvez pas incruster un moulinet de 100 ans dans une roche formée depuis 300 millions d'années. Mais est-ce que cette preuve s'accorde avec une terre jeune ? Tout à fait. Nous soutenons donc que la roche n'a pas 300 millions d'années comme les évolutionnistes le prétendent. Au contraire, elle s'est formée récemment, permettant à un moulinet de 100 ans de s'y insérer au cours du processus. Que cela vous plaise ou non, cette "preuve" existe, comme nous pouvons l'attester. Nous l'avons vue de nos propres yeux. Nous avons parlé personnellement à l'homme qui l'a découverte. Il a mis au défi les géologues évolutionnistes de la réfuter. Mais ils ne le peuvent pas.

Le problème, dans des cas comme celui-ci où les faits ne s'accordent pas à la théorie de l'évolution, est que ce sont toujours les faits qui sont finalement rejetés, et non pas la sacro-sainte théorie. Le "moulinet dans la roche" ne va pas avec ce qu'attendent les évolutionnistes, alors ils déclarent à l'improviste "Je suis le directeur du département et je dis que ceci n'existe pas; c'est un produit de notre imagination", et ils jettent les données plutôt que la théorie désormais réfutée. Les évolutionnistes abordent cette preuve scientifique avec l'une de deux options: soit ils l'ignoreront en espérant qu'elle disparaîtra, soit ils essaieront de la discréditer pour soutenir leur chronologie de longues durées. Souvenez-vous que tout effort pour discréditer cette preuve mettra inévitablement en question la légitimité de la science de tout le département de géologie de l'UTC, dont les membres ont personnellement examiné cet objet inusuel.

Les sceptiques demandent des preuves. Très bien, ceci est certainement un fait probant. La question devient alors : les sceptiques vont-ils accepter la "preuve" fournie par cette surprenante constatation scientifique? Si non, pourquoi ?

(Aimablement traduit par Claude Eon)

HISTOIRE

*"Si l'homme est libre de choisir ses idées,
il n'est pas libre d'échapper aux conséquences des idées qu'il a choisies."
(Marcel François)*

L'armée et la religion : un épisode de 1917

Présentation : Le 28 juillet 1917, la *Semaine Religieuse de Valence* protestait contre la nette différence de traitement entre l'Islam et le Catholicisme dans l'Armée française à l'époque. On notera au passage comment l'auteur doit se servir du *Journal Officiel* pour diffuser des propos que la censure aurait interdits, s'ils étaient sortis sous sa plume.

Semaine Religieuse de Valence, 28 juillet 1917

***Liberté pour les Musulmans
Entraves pour les Catholiques
Interdiction de la Consécration au Sacré Coeur.***

Dans la séance du Sénat du 29 juin dernier, M. de Lamarzelle a protesté, en termes aussi mesurés que justes, contre la circulaire du ministre de la guerre interdisant aux soldats d'assister, le 13 juin (fête du Sacré Coeur) à la cérémonie de la Consécration des soldats catholiques au Sacré Coeur.

Nous le citons d'après le *Journal Officiel*, puisque c'est le seul moyen que nous avons de porter la question devant nos lecteurs, sans risquer les ciseaux de la censure.

« Quelque temps après cette réunion de Paray-le-Monial, les évêques français, à la sollicitation de nos cardinaux, convoquaient les catholiques de France, à une cérémonie revêtant le même caractère qui devait avoir lieu le 15 juin, jour de la fête du Sacré Coeur.

Les soldats catholiques naturellement pensaient - si toutefois les besoins du service le leur permettaient - y assister, quand le 13 juin - je

cite ce qui s'est passé dans une ville que je connais, je suis sûr que la même chose s'est passée dans toutes les autres villes de France - les soldats de la garnison furent réunis, et un de leurs chefs leur tint le langage suivant que je reproduis en substance :

"Je vous ai tous réunis parce que nous avons reçu des instructions vous défendant d'assister à une cérémonie religieuse qui aura lieu le 15 juin. Cette cérémonie est la fête du Sacré Coeur ; on a eu l'idée de consacrer les soldats catholiques au Sacré Coeur. C'est à ce genre de cérémonie qu'il vous est interdit de participer. Tous les soldats qui seront trouvés assistant à cette fête seront punis sévèrement".

(A droite - C'est odieux !...)

En présence de ce que j'appellerai une violation de la liberté de conscience, il est une protestation dont je veux citer quelques mots, parce que, contre tous les droits aussi, la censure a empêché qu'on la publiât dans les journaux. C'est la protestation de Mgr l'Evêque de Périgueux ; la censure la trouvait, sans doute, belle. Voici comment il s'exprimait :

" Je proteste au nom de la fameuse et très précieuse union sacrée dont un pareil acte est une grave déchirure. Depuis trois ans, pour l'amour et le bien de la France, nous l'avons pratiquée, loyalement, complètement, cette union.

"Pas un mot de critique, pas un mot de politique n'a été prononcé par nous.

"L'Eglise de France n'a cessé, par ses prières, par ses paroles, par ses conseils, par ses actes, par le sang si copieusement répandu de ses prêtres, de ses religieux et de ses fidèles, dans une inlassable patience, dans une confiance sans bornes communiquée à ceux qui l'écoutent, dans une charité inépuisable pour ceux qui souffrent, d'aider de tout son pouvoir, les divers gouvernements qui se sont succédés depuis la déclaration de la guerre.

" Ce qu'elle a fait, elle le continuera.

"Mais alors, pourquoi montrer qu'on la regarde comme une ennemie et empêcher les soldats qui le souhaitent, et, parmi eux, des prêtres même, de venir chez elle ?

"Que craignait-on donc spécialement en cette solennité du 15 juin ?

"Les combattants, les travailleurs mobilisés ou les blessés qui seraient venus assister y auraient entendu, une fois de plus, des discours les exhortant, au nom de Dieu, au courage, à la confiance et à la vertu.

"Avec tous les fidèles, ils auraient mis plus spécialement leurs privations, leurs souffrances et leurs efforts sous la protection du Coeur que les catholiques adorent et qui nous a donné l'exemple de sacrifices.

"J'affirme qu'ils en seraient sortis réconfortés et plus prêts au labeur et à l'héroïsme et que comme toujours par conséquent un acte injuste, par lequel on a voulu les écarter de Dieu, est préjudiciable à la France."

(Très bien ! et applaudissements à droite).

Il y a une autre lettre, que je ne vous lirai pas, bien qu'elle soit aussi belle et aussi éloquente, car elle ne fait que corroborer ce que je viens de lire. C'est la lettre du cardinal-archevêque de Bordeaux.

Le vaillant journal La Croix voulait, hier, la publier ; la censure le lui a interdit. En vérité, je vous demande pourquoi ! »

Observation rigoureuse du Ramadan musulman prescrite par le Ministre de la guerre.

En même temps qu'il interdisait aux soldats catholiques de se consacrer au Sacré Coeur, le ministre édictait les mesures les plus minutieuses pour que les soldats musulmans puissent observer rigoureusement leur jeûne du Ramadan.

Laissons encore la parole à M. de Lamarzelle.

« Messieurs, il est dans la lettre de Monseigneur l'Evêque de Périgueux, un passage très court que je tiens à citer encore.

"D'après la loi de conscience humaine et d'après la législation française, le pouvoir civil et militaire doit, s'il ne fait pas plus, laisser à chaque homme la liberté de son culte.

"Les catholiques seuls s'entendent-ils refuser cette liberté et faut-il qu'ils soient traités encore et toujours comme des parias ?..."

"Vous édictez des mesures importantes tendant à ce que les musulmans qui servent la patrie, puissent suivre facilement les rites, cérémonies et jeûnes de leur religion. Nous avons applaudi à ces mesures libérales. Mais pourquoi ne pas accorder aux soldats catholiques l'équivalent de ce que l'on donne aux combattants mahométans ?"

"Eh bien ! oui, j'applaudis à ces mesures, comme j'ai applaudi à celle que j'ai signalée ici, à propos du projet de loi qui violait de la façon

la plus flagrante des lois sur les Congrégations et sur la séparation des Eglises de l'Etat, au profit des mahométans, en permettant au Gouvernement d'acheter à leur profit, par personne interposée, un immeuble dans les lieux saints musulmans. J'applaudis encore de toutes mes forces à l'esprit d'une circulaire du 4 mai 1917, circulaire à laquelle fait allusion Monseigneur de Périgueux, et qui organise minutieusement les mesures destinées à permettre aux soldats mahométans à pratiquer leur religion. La circulaire entre dans tous les détails : elle dit, par exemple que « *le café du matin sera reporté au coucher du soleil, etc.* » : elle énumère toutes les fêtes du jeûne de Ramadan pour qu'elles soient respectées.

« *Ainsi d'après la tradition, trois journées du mois de Ramadan sont considérées comme jours fériés ce sont :*

En Nespia, qui tombe le 5 juillet,

Lillet el Fedila qui tombe le 17 juillet,

L'Aod Seghin, fin du jeûne, le 21 juillet,

Il conviendra, dit la circulaire en terminant, de tenir compte de ces coutumes. »

"Comme l'évêque de Périgueux, j'applaudis à ces prescriptions ; ainsi je vous demande si les catholiques sont traités de cette même façon ! »

M. le Comte de Trévèneuc. - Les musulmans ne se laisseraient pas traiter comme les catholiques se laissent traiter !

M. de Lamarzelle. - Voici la réponse. C'est une circulaire du ministre de la Guerre, du 7 juin 1917, ainsi conçue :

« J'ai été informé que des cérémonies ayant pour objet la consécration des soldats catholiques des armées alliées au Sacré Coeur (c'est exactement le même caractère que celui de la cérémonie de Paray-le-Monial) devaient avoir lieu, vers le 15 juin courant, à l'occasion des fêtes du Sacré Coeur, soit au front, soit dans les cantonnements. »

"Suit l'interdiction aux soldats d'y assister.

"Pourquoi donc, Messieurs, des soldats catholiques ne sont-ils pas traités comme des soldats musulmans ?

"Quelle est la raison de cette différence, de cette inégalité de traitement entre les uns et les autres ?

M. le Comte de Trévèneuc. - C'est la passivité des catholiques !

M. de Lamarzelle. - La circulaire nous répond que "l'assistance des soldats à ces fêtes doit être interdite : 1° parce qu'elle pourrait porter

préjudice aux intérêts généraux du pays ; 2° parce qu'elle pourrait compromettre la discipline".

"Eh bien ! je mets ici quiconque au défi de venir apporter un seul fait, fût-ce le plus petit, constituant une atteinte à l'ordre public intérieur, ou à la discipline aux armées..."

"Nos cérémonies ont-elles apporté le trouble à la discipline ou à l'ordre intérieur ? Citez donc un fait ! »

Note : Cet épisode remontant à 1917 est doublement significatif. Il montre tout d'abord que **la guerre religieuse est plus importante que la guerre extérieure**. A une époque « d'union sacrée », où les divergences entre partis politiques se sont tues, la République choisit d'affaiblir quelque peu le moral des troupes, plutôt que de faire une entorse au laïcisme militant qui caractérise en France la « séparation de l'Eglise et de l'Etat ». On jugera par là de la naïveté des évêques qui continuent de pratiquer un « ralliement » unilatéral à la République.

Cet épisode démontre aussi **l'utilité de l'Islam dans cette guerre religieuse**, rôle justifiant toutes les exceptions aux « principes » laïcistes. Dès la révolution de 1830, on avait interdit le prosélytisme chrétien envers les musulmans d'Afrique du Nord, et la République y finança l'Islam à ce point que Charles de Foucault se lamentait de voir les fonds publics servir à construire des mosquées chez des peuples qui n'étaient point encore musulmans. Et aujourd'hui, en métropole, un ministre très médiatisé a profité de son premier passage à l'Intérieur pour officialiser l'Islam en créant artificiellement le CFCM (Conseil Français du Culte Musulman), ce qui officialise les tendances dures de l'Islam. Puis, lors d'un bref passage aux Finances, il mit en place une formule indirecte, par associations interposées, permettant à l'Etat de financer les édifices musulmans (en complément de la cession gratuite du terrain par les municipalités, seule aide possible jusqu'alors). Il doit bien exister une intention (une « intelligence intentionnelle » !) derrière cette islamophilie couvrant deux siècles et traversant indemne deux guerres mondiales!

Nos membres publient

Amy Welborn : *Da Vinci, le film mystificateur*

Le Cep n° 36. 3^{ème} trimestre 2006

Traduit par Claude Mahy

La propagande orchestrée autour du livre *Da Vinci Code* ne laisse pas d'intriguer.

Ceux qui veulent réagir à cette opération mondiale de désinformation trouveront dans cette opportune traduction du petit livre d'Amy Welborn une courte réponse à 100 questions simples que les spectateurs du film ou les lecteurs du livre sont amenés à se poser. Utile à diffuser auprès de ceux, malheureusement nombreux, qui prennent ce roman pour un livre historique (*Le Forum Diffusion*, Perpignan 2006, 6,90 €).

La légende tragique de Jordano Bruno
Comment elle a été formée. Son origine
suspecte
Son invraisemblance
Théophile Desdouits¹

Résumé : Nombreux sont ceux qui croient de bonne foi que Jordano Bruno fut brûlé vif à Rome par l'Inquisition en 1600. Pourtant les contemporains n'en parlent pas, alors que le moine philosophe était connu de l'Europe entière et que les nouvelles se répandaient très vite dans la minuscule « République des Lettres » de l'époque. En fait, tout repose sur une lettre attribuée à Gaspard Schopp, dont le texte est reproduit à la fin d'un livre imprimé en Allemagne vers 1621, livre rare titré *Machiavellizatio* dont l'auteur, la date et le lieu d'impression sont factices. Bayle, dans son *Dictionnaire*, mentionne cette lettre sans y attacher foi, alors qu'il est hostile à l'Eglise catholique. C'est en 1701 que la tradition du supplice de Bruno se diffuse, suite à la publication de la lettre de Schopp dans les *Actes Littéraires*.

L'auteur se livre à la critique externe puis interne de ce document et conclut à l'absence totale de preuve et à l'invraisemblance du fait. Utile travail contre la désinformation !

S'il est un exemple frappant de la témérité avec laquelle, parfois, les historiens et les érudits acceptent des **faits douteux** sur des **témoignages suspects**, c'est la manière dont s'est formée la croyance à la mort tragique de Jordano Bruno. A dire vrai, cette croyance est née un peu **tard** ; en effet, si, comme on le croit vulgairement, le célèbre philosophe a péri à Rome sur un bûcher, son supplice aurait eu lieu en 1600 ; or l'histoire de cette **mort tragique, (dont personne ne semble avoir entendu parler à cette époque)** n'apparaît dans la seconde moitié du dix-septième siècle qu'à l'état de **récit incertain et invérifiable**². Puis voici qu'en 1701 elle prend de la consistance, à l'occasion de la publicité donnée par les *Actes littéraires* à un document qui pourrait bien être apocryphe.

C'est une lettre attribuée à Gaspard Schopp, lettre dont nous discuterons plus loin l'authenticité. Toutefois ce document, et l'histoire du supplice de Bruno qui s'y trouve racontée tout au long, rencontrèrent encore des incroyables.

¹ Professeur de Philosophie au Lycée de Versailles, Docteur ès-Lettres

² V. plus bas le témoignage de *Nicodemus*, cité par Bayle.

Sans parler d'un érudit *Hagmius* ou *Haym*, qui dans un ouvrage sur *les livres rares de l'Italie*, rapporte que Bruno n'aurait été brûlé... qu'en effigie, un critique d'une autorité incontestable, **Bayle** déclare en 1702³ que le récit donné sur la foi de Gaspard Schopp a bien l'air d'une **fausseté**⁴. Le dictionnaire de *Moréri*, comme celui de Bayle, ne parle du supplice de Bruno que sous toutes réserves⁵. **Comment ce qui était douteux au temps de Bayle, est-il devenu aujourd'hui l'objet d'une croyance universelle ?** Serait-ce que l'on aurait découvert un document nouveau pour éclairer la question ? En aucune façon. On a sans doute fait beaucoup de recherches ; on a trouvé des documents sur la vie de Bruno, sur sa captivité à Venise⁶, que nous ne songeons pas à contester ; mais en fait de témoignages sur son prétendu supplice, on n'a trouvé absolument rien de nouveau ; **on est toujours réduit à la lettre qui porte le nom de Gaspard Schopp**⁷. La question en est donc toujours où elle en était au temps de Bayle ; et si on affirme avec un tel ensemble ce qui paraissait douteux il y a deux siècles, c'est que la critique est devenue moins difficile, au moins sur ce point. Chacun répète ce qui s'est dit avant lui, et toutes les histoires de la philosophie, tous les dictionnaires biographiques nous donnent, avec une assurance absolue, la date, le lieu, les circonstances du supplice de Bruno.

Si quelqu'un ose élever un doute et pousse l'indiscrétion jusqu'à demander des preuves, on lui répond qu'il fausse l'histoire par esprit de parti⁸.

A ce concert d'affirmations, nous opposons **le doute le plus radical**. Nous doutons, parce que le supplice de Bruno ne se trouve attesté que par la lettre de Schopp, et que **l'authenticité de cet unique document n'a jamais été démontrée**.

³ C'est en 1701 que Bayle fit paraître l'édition complète et revue de son dictionnaire. Témoignage d'autant plus significatif que Bayle était protestant.

⁴ Dict. - art. *Brunus*.

⁵ J... "*Bruno fut, dit-on, brûlé à Rome*". – Art. Bruno

⁶ V. le livre de M. Bartholmess sur Bruno, et l'article de M. Saisset, *Revue des Deux Mondes*, juin 1847.

⁷ M. Saisset, (art. cité) convient qu'à partir de 1598 nous n'avons que le témoignage de Schopp. Cet aveu précieux n'est pas suspect : car M. Saisset croit fermement à la mort tragique de Bruno.

⁸ M. Saisset, article cité, note de la page 1095. – Nous ignorons quel est le critique auquel M. Saisset adresse ce reproche d'esprit de parti.

I

**Texte de la lettre attribuée à Schopp
Origine mystérieuse de ce document. Absence totale
de preuves extrinsèques en faveur de son authenticité**

Cette lettre, d'où on a tiré toute l'histoire vraie ou supposée du supplice de Bruno, est datée de Rome, 17 février 1600. C'est à un savant jurisconsulte allemand, *Rittershusius* ou *Rittershausen*, que Gaspard Schopp est censé l'avoir adressée. Avant de discuter son authenticité, citons le texte de ce document; nous en empruntons la traduction à M. Cousin (*Revue des Deux Mondes*, nov. 1843).

«*Gaspard Schopp à son ami Conrad Rittershausen*

"Ce jour me fournit un nouveau motif de vous écrire. Jordano Bruno, pour cause d'hérésie, vient d'être brûlé vif en public, dans le champ de Flore, devant le théâtre de Pompée... Si vous étiez à Rome en ce moment, la plupart des Italiens vous diraient qu'on a brûlé un luthérien, et cela vous confirmerait sans doute dans l'idée que vous vous êtes formée de notre cruauté. Mais, il faut bien que vous le sachiez, mon cher Rittershausen, nos Italiens n'ont pas appris à discerner entre les hérétiques de toutes les nuances ; quiconque est hérétique, ils l'appellent luthérien, et je prie Dieu de les maintenir dans cette simplicité qu'ils ignorent toujours en quoi une hérésie diffère d'une autre. ...

J'aurais peut-être cru moi-même, d'après le bruit général, que Bruno était brûlé pour cause de luthéranisme, si je n'avais été présent à la séance de l'inquisition où sa sentence fut prononcée, et si je n'avais ainsi appris de quelle hérésie il était coupable... (Suit un récit de la vie et des voyages de Bruno et des doctrines qu'il enseignait)... Il est impossible de faire une revue complète de toutes les monstruosité qu'il a avancées, soit dans ses livres, soit dans ses discours. Pour tout dire en un mot, il n'est pas une erreur des philosophes païens et de nos hérétiques anciens ou modernes qu'il n'ait soutenue... A Venise, enfin, il tomba entre les mains de l'inquisition ; après y être demeuré assez longtemps, il fut envoyé à Rome, interrogé à plusieurs reprises par le saint office, et convaincu par les premiers théologiens. On lui donna d'abord quarante jours pour réfléchir ; il promit d'abjurer, puis il recommença à soutenir ses folies, puis il demanda encore un autre délai de quarante jours ; enfin il ne

cherchait qu'à se jouer du pape et de l'inquisition. En conséquence, environ deux ans après son arrestation, le 9 février dernier, dans le palais du grand inquisiteur, en présence des très illustres cardinaux du saint-office, (qui sont les premiers par l'âge, par la pratique des affaires, par la connaissance du droit et de la théologie) en présence des théologiens consultants et du magistrat séculier, le gouverneur de la ville, Bruno fut introduit dans la salle de l'inquisition, et là il entendit à genoux le texte de la sentence prononcée contre lui. On y racontait sa vie, ses études, ses opinions, le zèle que les inquisiteurs avaient déployé pour le convertir, leurs avertissements fraternels, et l'impiété obstinée dont il avait fait preuve. Enfin il fut dégradé, excommunié et livré au magistrat séculier, avec prière toutefois qu'on le punit avec clémence et sans effusion de sang. A tout cela Bruno ne répondit que par ces paroles de menace : La sentence que vous portez vous trouble peut-être en ce moment plus que moi. Les gardes du gouverneur le menèrent alors en prison : là on s'efforça encore de lui faire abjurer ses erreurs. Ce fut en vain. Aujourd'hui, donc, on l'a conduit au bûcher. Comme on lui montrait l'image du Sauveur crucifié, il l'a repoussée avec dédain et d'un air farouche.

Le malheureux est mort au milieu des flammes, et je pense qu'il sera allé raconter dans ces autres mondes qu'il avait imaginés comment les Romains ont coutume de traiter les blasphémateurs et les impies. Voila, mon cher ami, de quelle manière on procède chez nous contre les hommes, ou plutôt contre les monstres de cette espèce. Rome, le 17 février 1600¹".

Certes, voilà un récit dramatique et fort bien composé. S'il n'est pas de Schopp, il est certainement d'un lettré aussi habile que lui. Toutes les circonstances sont disposées avec naturel ; et l'intérêt du récit, en s'emparant de l'esprit, surprend la croyance avant tout examen. Mais la critique, dont le devoir est d'examiner, ne doit pas laisser surprendre sa croyance ; et, avant d'ajouter foi à l'histoire que renferme cette lettre, il importe de savoir s'il y a des raisons pour qu'elle soit véridique. Nous voulons bien croire, mais seulement à bon escient, sur bons et valables témoignages. »

¹ *Revue des Deux Mondes* 1843, pages 679 et 687. (Article de M. Cousin sur Vanini)

Si jamais on venait à démontrer que **Gaspard Schopp** est véritablement l'auteur de cette lettre, ce témoignage aurait réellement de la valeur. En effet, malgré le peu de confiance qu'inspire par lui-même le caractère de ce personnage, **l'un des plus effrontés calomniateurs qui aient jamais déshonoré la littérature**², cependant on pourrait dire avec Brucker et avec M. Émile Saisset, que Schopp, en 1600, était tout dévoué à l'Eglise ; il n'aurait donc pas inventé un fait qui devait irriter les luthériens d'Allemagne et leur fournir une arme contre la cour de Rome³. Mais peu importe que Schopp ait pu mentir ou non, si la lettre n'est pas de lui. On la lui attribue, parce que son nom y est, comme s'il n'y avait jamais eu de faux ni de mystifications littéraires ; mais on n'a jamais donné une seule raison pour établir qu'elle fût authentique : en revanche il nous semble qu'il y a deux graves raisons pour qu'elle ne le soit pas :

- 1° elle a été trouvée dans des circonstances mystérieuses qui ne permettent pas de remonter à son origine ;**
- 2° elle contient plusieurs passages qu'il est difficile d'attribuer à un ami de la cour de Rome.**

² M. Nisard applique à Schopp le nom de *gladiateur de la République des lettres*. Bayle et tous ses biographes nous apprennent que cet auteur, latiniste de mérite, se mêle à toutes les luttes religieuses de son siècle, tantôt dans un camp, tantôt dans un autre. D'abord luthérien, puis zélé catholique, et enfin ennemi furieux des religieux et du clergé, il porta partout la même passion, le même fanatisme, la même soif de sang et d'outrages. Du temps qu'il écrivait pour l'orthodoxie, il voulait l'extermination des hérétiques ; plus tard, il n'y eut pas de calomnies infâmes et idiotes qu'il n'inventât contre le plus militant des ordres religieux. Scaliger et le roi d'Angleterre Jacques 1^{er} furent également l'objet de ses outrages. On dit que ce dernier fit bâtonner son insulteur. Il paraît que, dans ses dernières années, cet ennemi de tout le monde n'osait plus sortir de chez lui de peur d'être assommé. Voir sur Schopp (en latin *Scioppius*) le dictionnaire de Bayle et la biographie universelle de Hoefler. Tel est l'homme dont on est réduit à invoquer le témoignage en faveur de l'histoire du bûcher de Jordano Bruno ! Et cependant, ce **témoignage unique**, nous l'accepterions sans contester, si on venait à prouver que la lettre attribuée à Schopp est réellement de lui.

³ Brucker, *Hist. de la philos.* 5^e vol. page 27.

E. Saisset, *Revue des Deux Mondes*, article cité, p. 1093 – juin 1847.

Personne ne cita jamais cette lettre, personne ne parait en avoir eu la moindre connaissance dans la première partie du dix-septième siècle. Le premier écrivain qui en parle était un **pasteur luthérien, Jean- Henri Ursin**, né à Spire en 1608, mort en 1667 ; il la cite dans la préface de ses *Commentaires sur Zoroastre*⁴. Mais où et comment a-t-il détéré cette pièce et ce récit tragique dont personne n'avait, semble-t-il, entendu parler jusque-là⁵ ? En a-t-il trouvé le manuscrit ? Nullement. L'a-t-il extraite d'un livre ayant quelque autorité ? Pas davantage. Brucker, (que nous citons volontiers, car il partage l'opinion que nous combattons), Brucker va nous édifier sur ce point.

Cette lettre de Gaspard Schopp a été découverte dans un livre imprimé en Allemagne, intitulé *Machiavellizatio*, **livre très rare**, qui porte un **faux nom d'auteur**, une **fausse date**, une **fausse indication du lieu où il a été édité**⁶. C'est à la fin de ce volume que se trouve imprimée la lettre de Schopp à *Rittershausen*. **Dans de pareilles conditions, qui nous assure que cette lettre n'est pas aussi fictive que le nom de l'auteur, la date et l'indication du lieu ? Et sommes-nous trop exigeants quand nous demandons des preuves d'authenticité**⁷ ?

C'est donc avec Jean Ursin que l'histoire, (ou la légende), du bûcher de Jordano Bruno commença à se former et à se répandre. Mais ses commencements furent obscurs et difficiles. Vers 1680, un érudit, connu sous le nom de Nicodemus, essaya de vérifier les assertions que Jean Ursin

⁴ Brucker, 5^e volume, p. 13.

⁵ Bayle, art. *Brunus*, nous parle de "*tout ce que Jean Ursin débite*" au sujet de la mort de Bruno. Bayle, qui savait tant de choses, n'aurait pas fait remonter cette histoire à Jean Ursin si d'autres, avant lui, avaient cité la lettre de Schopp ou avaient parlé du supplice de Bruno.

⁶ (Epistola) addida libro rarissimo, pseudonymo, in Germania, sine mentione loci et anni, excuso, hoc titulo : "*Machiavellizatio, qua unitorum animos dissociare nitentibus respondetur, in gratiam domini archiepiscopi castissimæ vitæ Petri Pazman, succincte excerpta Saragossæ, per Didacum Iborrum* 1621. (V. Brucker, *ibid.*)

Si Brucker nous dit que le livre est sans date, quoiqu'il soit daté de 1621, et sans mention de lieu, quoiqu'il porte la mention de Saragosse, il entend évidemment que la mention de date et celle de lieu sont fausses. D'ailleurs ce livre, nous dit-il, a été imprimé en **Allemagne**.

⁷ Encore, si la date de 1621 était véritable, on pourrait dire que Schopp vivait encore et eût protesté contre cette usurpation de son nom ; mais Brucker lui-même ne regarde pas cette date comme exacte. Et si le livre *pseudonyme* ne parut que pendant les dernières années de Schopp, ce malheureux, renfermé à Padoue dans sa maison dont il n'osait sortir de peur des coups, n'a pu avoir connaissance d'un livre très rare, enfoui au fond d'une bibliothèque d'Allemagne.

avait publiées sur la foi de la lettre de Schopp. Il paraît qu'il ne trouva **pas de preuves**. "Le sieur Nicodème, dit Bayle, dans ses *Additions à la bibliothèque de Naples, dit qu'on ne sait pas certainement si tout ce que Jean Ursin débite est véritable. Voilà qui est singulier. On ne sait pas, au bout de quatre-vingts ans, si un Jacobin a été brûlé à Rome en place publique pour ses blasphèmes. Il n'y a pas loin de l'incertitude à la fausseté dans les faits de cette nature*"⁸.

C'est, avons-nous dit, en 1701 que cette tradition du supplice de Bruno, jusque-là incertaine et nébuleuse, prend de la consistance et arrive à son plein épanouissement. Ce n'est **pas** qu'on ait **découvert un document nouveau** ; mais on donna de la **publicité** à celui que Jean Ursin avait déjà cité. On alla exhumer la lettre de Schopp. Du livre rare où elle gisait, où Jean Ursin l'avait consultée, Struvius la transporta au grand jour, en la publiant dans les *Actes littéraires*. Pour avoir plus de publicité, le récit attribué à Schopp n'avait ni plus d'authenticité ni plus de certitude ; mais il eut **plus de lecteurs**, et par conséquent **plus de croyants**. Toland, en Angleterre, Mathurin Veyssière de la Croze, (moine apostat réfugié en Allemagne) et, en France, Nicéron admettent, comme Struvius, l'authenticité de la lettre et la véracité de l'auteur⁹. Il semblerait que l'Italie, où l'on était peut-être plus à même de juger, se soit laissé entraîner la dernière au courant de l'opinion dominante. Car c'est en 1726 qu'un bibliophile italien, Haymius, donnait, au sujet de Bruno, une version fort différente¹⁰ et prétendait que ce philosophe n'avait été exécuté qu'en effigie. Brucker demande, à ce sujet, sur quelle autorité s'appuie Haymius pour émettre cette supposition. Nous pouvons demander à notre tour sur quelle autorité s'appuie Brucker pour supposer l'authenticité de la lettre de Schopp ; car le savant auteur de *l'Histoire critique de la philosophie* se borne à discuter la véracité de l'auteur ; pour l'authenticité, il la présume et ne pose même pas la question ; pourtant c'est un problème qui devait naturellement se présenter à son esprit ; car c'est lui qui nous apprend dans quelles circonstances singulières et dans quel étrange livre ce document a été découvert.

⁸ Bayle, Dict. art. Brunus en note.

⁹ Brucker, 5^e vol. p. 27. – Naturellement, ils admettent sans discussion cette authenticité.

¹⁰ Haymius, *Notizia dei libri rari nella ling. Ital.* p. 184. – cité par Brucker, 5^e vol. p. 27.

De nos jours, M. Bartholmess¹¹ et M. Cousin¹² sont aussi affirmatifs que Brucker. Mais, comme lui, ils commettent une pétition de principe en supposant l'authenticité de la lettre attribuée à Schopp. **Supposer le problème résolu n'est pas une méthode admise en critique.**

Rendons cette justice à M. E. Saisset qu'il n'a pas fait abstraction de la question d'authenticité. Mais il ne la pose qu'incidemment, et la résout bien rapidement, par une note de trois lignes et demie. Dans un savant article de la *Revue des Deux Mondes*¹³, consacré à Bruno, il analyse le document de Venise, qui éclaire son histoire depuis 1592 jusqu'en 1598. Il passe ensuite à la lettre de Schopp ; il reconnaît que, même après les recherches de M. Bartholmess, la lettre de Schopp est encore le seul document que nous possédions sur Bruno après son arrivée à Rome; mais ce témoignage lui suffit. Enfin il ajoute en note :

"On a contesté l'authenticité de la lettre de Scioppius ; on a voulu révoquer en doute le supplice et même la prison de Bruno. La découverte du document de Venise réduit à néant ces vaines dénégations de l'esprit de parti¹⁴".

C'est bien vite instruire une affaire ! Sans doute le document de Venise réduit au silence ceux qui contesteraient la captivité de Bruno à Venise. Mais nous ne concevons pas comment il réduirait au silence ceux qui contestent le supplice de Bruno, ou ceux qui doutent de l'authenticité de la lettre de Schopp. **En quoi un document, qui s'arrête en 1598, pourrait-il établir l'authenticité d'une lettre qui est datée du 17 février 1600 ?** En vérité, on croit rêver quand on voit de tels arguments. **Et par quel prodige d'induction pourrait-on, de la captivité du philosophe à Venise, inférer qu'il a été brûlé à Rome ?**

¹¹ Auteur d'un ouvrage savant sur Bruno : il a publié dans son livre un document important, découvert à Venise par M. Léopold Banke, qui fait connaître l'histoire de la captivité de Bruno à Venise, de 1592 à 1598.

¹² *Revue des Deux Mondes*, art. cité.

¹³ Art. cité, juin 1847.

¹⁴ Ibid. Note de la page 1095.

Sans doute le document de Venise nous apprend que l'inquisition de Rome, dès 1592, réclama des Vénitiens l'extradition de Bruno et l'obtint en 1598 : **mais faut-il en conclure qu'en le réclamant pour le juger, elle le réclamait pour le brûler ?** D'un conflit de juridiction élevé en 1592, conclure qu'il y a eu condamnation à mort en 1600, c'est là une de ces hardiesses de logique qui dépassent toute mesure. Et, si l'on veut s'assurer, par un illustre exemple, que l'inquisition romaine pouvait demander l'extradition d'un prisonnier et le citer à son tribunal sans avoir aucune intention sinistre à son égard, il suffit de se rappeler Campanella. Ce philosophe, aussi célèbre que Bruno, avait été jeté dans les cachots de Naples par les Espagnols ; il avait été mis à la torture, et sa prison semblait devoir durer autant que sa vie. Le pape Paul V, en 1608, essaya vainement d'obtenir son élargissement ; les oppresseurs de Naples redoutaient trop son patriotisme. Enfin, en 1626, Urbain VIII le fit réclamer pour être jugé par l'inquisition de Rome, et motiva cette demande sur ce que l'on avait trouvé dans ses livres quelques propositions hétérodoxes. Il resta en effet quelque temps prisonnier de l'inquisition, mais, nous dit Brucker, plutôt nominalement que réellement. Ce fut son salut, et après trois ans de cette détention nominale, il recouvra la plénitude de sa liberté¹⁵. Nous ne pensons pas, sans doute, qu'en réclamant de Venise l'extradition de Bruno, l'inquisition romaine voulût le rendre à la liberté, comme elle le fit pour Campanella. Mais rien au monde ne prouve qu'elle lui réserva un traitement plus rigoureux qu'à Venise, ni à plus forte raison qu'elle le réclama pour lui intenter un procès capital.

En quoi donc le document de Venise a-t-il donné un degré quelconque de certitude au prétendu supplice de Bruno ? En quoi et comment pourrait-il servir de preuve en faveur de l'authenticité de la lettre de Schopp ? Serait-ce parce que cette lettre parle de l'emprisonnement de Bruno à Venise ? Mais un faussaire peut viser un fait vrai dans un document mensonger.

Les romans historiques font souvent allusion à des faits réels et notoires : faut-il en conclure que leurs récits soient des lettres authentiques écrites par des **témoins oculaires** ?

Il n'y a donc, pas plus après qu'avant la découverte du document de Venise, une seule preuve extrinsèque que la lettre attribuée à Schopp soit

¹⁵ V. Brucker, 5^e vol., p. 118 et 119.

réellement de lui, pas une seule preuve qui démontre la vérité des faits qu'elle relate. Mais à défaut de preuves extrinsèques, trouverons-nous du moins des preuves intrinsèques d'authenticité dans le texte même de la lettre ? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

II

Examen du texte de la lettre attribuée à Schopp Discussion de certains passages qui paraissent inexplicables dans l'hypothèse de l'authenticité.

Nous avons reconnu que le récit attribué à Schopp est naturel, vraisemblable, et qu'il a en lui-même une apparence de vérité. Mais comme le métier des faussaires est précisément de produire cette apparence de vérité, il nous est impossible de conclure, du naturel d'un récit, à son authenticité. Nous ne ferons pas non plus difficulté d'avouer que le style ne dément pas le nom de Gaspard Schopp. En effet, Schopp était un lettré et un rhéteur ; la lettre qu'on nous donne sous son nom est une œuvre d'art, faite suivant toutes les règles de la rhétorique. Schopp était méchant, féroce ; et précisément le récit de la mort de Bruno se termine par une allusion inepte et féroce aux mondes infinis que Bruno admettait. Si la lettre est de Schopp, c'est bien par ce trait que devait finir le récit. Cela est vrai ; mais, si la lettre est apocryphe, c'est encore ainsi que le récit devait finir, pour avoir les apparences de l'authenticité ; un faussaire qui aurait fabriqué un passage de Schopp sans y mêler un trait de froide et sotte méchanceté, c'est un faussaire qui n'aurait pas su son métier ; et il fallait, d'après les règles de l'art, réserver ce trait pour le mot de la fin. L'examen du style ne saurait donc décider la question d'authenticité.

Mais si par l'examen de la *forme* nous n'arrivons à aucune conclusion, en examinant le *fond* de la lettre, nous découvrirons peut-être des raisons de choisir entre l'hypothèse d'un faux et l'hypothèse de l'authenticité. Reprenons l'analyse de cette pièce ; nous y verrons certaines étrangetés, qui ne sautent pas d'abord aux yeux à cause de l'illusion du récit, mais qu'une lecture attentive fait découvrir ; c'est à ces **étrangetés** que nous croyons reconnaître la main d'un **faussaire**, et d'un faussaire qui, malgré tout son talent de style, s'est trahi par d'inconcevables étourderies.

Une chose nous surprend d'abord ; c'est le récit des voyages de Bruno et de son arrestation à Venise. Mettons-nous dans l'hypothèse où la lettre serait authentique. Quoi ! Voici Schopp qui écrit à

Rittershausen pour lui apprendre le tragique événement de la veille, et qui commence par reprendre, depuis dix-huit ans, la biographie de Bruno, comme si Rittershausen pouvait l'ignorer. Il lui mande que Bruno avait voyagé en Suisse, en France, en Angleterre, en Allemagne surtout ! Est-ce que par hasard un lettré comme Rittershausen, vivant en Allemagne, n'avait jamais entendu parler des voyages de Bruno en Allemagne ! Pouvait-il ignorer tout le bruit que ce philosophe avait fait en Europe depuis son arrivée à Genève jusqu'à son arrestation en 1592 ? Pouvait-il même ignorer cette arrestation, et la captivité de Bruno à Venise pendant six ans ? Et voilà que Schopp vient lui apprendre par un même courrier, l'arrestation de Bruno et sa mort. C'est au moins bien singulier. Tout s'expliquerait au contraire si l'auteur de cette prétendue lettre est un **faussaire qui a écrit pour le public et non pour un correspondant particulier** ; il est même naturel qu'il ait repris toute l'histoire des voyages et des malheurs de Bruno ; car, pour gagner la confiance du lecteur, à qui il voulait faire croire des faits mensongers, il fallait lui jeter comme appât le récit de faits véritables. Toutefois, si le calcul a réussi près des lecteurs sans méfiance, il dénote le caractère apocryphe de la pièce ; et l'auteur n'y a pas pris garde.

Mais continuons l'examen de la lettre : elle réserve bien d'autres étonnements à ceux qui la croient authentique.

Souvenons-nous d'abord qu'en 1600, Gaspard Schopp était entièrement dévoué à la cour de Rome. Brucker et M. Saisset nous l'affirment, et sur ce point ils ont raison ; car tous les ouvrages qu'il a écrits dans cette période témoignent d'un grand zèle pour l'orthodoxie. **Comment donc se fait-il que dans cette lettre écrite au protestant Rittershausen, pour justifier la cour de Rome du reproche de cruauté, il ajoute comme à plaisir des circonstances aggravantes, des calomnies de nature à augmenter la haine et la fureur des luthériens contre Rome ?** Pensait-il édifier et son ami, et les luthériens d'Allemagne, en leur disant que, si l'inquisition a brûlé Jordano Bruno, en revanche, la formule de la sentence n'avait rien de terrible, et qu'en livrant la victime au bras séculier, on avait adouci les rigueurs de l'exécution par des paroles ironiques de clémence ? Si c'est un ami de Rome qui écrivait cela, c'était un ami bien maladroit, et j'inclinerais plutôt à croire que ce récit est une invention d'un sage ennemi.

Mais ce n'est plus seulement une insinuation perfide, c'est une **atroce calomnie, un fait manifestement mensonger**, que nous trouvons dans la dernière phrase de la lettre. "*Bruno, dit-il, aura été raconter dans les autres mondes comment les Romains ont coutume de traiter les blasphémateurs et les impies*¹⁶ !..." **Ont coutume !** Et c'est un ami de Rome qui aurait écrit cela ! C'est Schopp qui, pour justifier Rome du reproche de cruauté, aurait écrit à un luthérien : "Il est vrai, nous avons brûlé un homme ! Mais c'est un usage chez nous". Dira-t-on que cet aveu compromettant a été arraché à Schopp par la force de la vérité ? Mais tout le monde sait que **c'est un mensonge** ; tout le monde convient que ces rigueurs, habituelles peut-être dans les autres pays de l'Europe, **n'étaient pas habituelles à Rome. Ceux-mêmes qui croient le plus fermement au supplice de Bruno seraient dans un grand embarras, si on leur demandait de dresser une longue liste des victimes de l'inquisition romaine.**

Ils trouveront sans doute autant de victimes qu'ils voudront en Espagne, en Angleterre, en France même : **mais à Rome, combien en trouveront-ils ?** Et que furent à cette époque de troubles religieux les rigueurs de l'autorité ecclésiastique, quand on les compare à celles de l'autorité laïque ? Aussi, lorsqu'en 1619 le malheureux Vanini fut accusé d'athéisme devant le terrible parlement de Toulouse, ses amis demandèrent, mais en vain, qu'il fût déféré au jugement de l'inquisition¹⁷. Il ne put l'obtenir ; mais assurément, il n'eût pas réclamé comme une faveur la juridiction ecclésiastique, si la coutume de Rome eût été de brûler les impies.

Le trait final du récit de Schopp contient donc une fausseté, une calomnie. On ne saurait sans grande difficulté lui attribuer cette lettre ; il est probable qu'elle est **l'œuvre d'un luthérien d'Allemagne**, et ainsi s'explique **l'impossibilité de remonter à son origine**. Ainsi s'explique également comment ce récit, tout en affectant un grand respect pour les "très illustres, très vieux et très savants cardinaux du Saint-Office", tout en affectant une grande indignation contre ce "monstre" de Bruno, semble

¹⁶ Nous citons le texte en latin d'après Brucker : "*Quoniam pacto homines blâsphemii et impij à Romanis tractari solean*".

¹⁷ Cousin, article cité.

cependant **élever Bruno aux proportions d'un héros et d'un martyr, qui fait trembler ses juges**¹⁸.

On peut se demander pourquoi l'auteur de ce récit a choisi Gaspard Schopp pour mettre sous son nom cette histoire apocryphe du supplice de Bruno, et pourquoi cette lettre est censée écrite à Rittershausen. Il fallait bien prendre le nom d'un écrivain, qui fût à Rome vers 1600, et Schopp était peut-être le plus connu de ceux qui s'y trouvaient à cette époque. Le choix de son nom semblait donc tout indiqué d'avance à un faussaire.

De plus, il était naturel que la lettre fût adressée à Rittershausen ; car, en 1599, Schopp lui avait écrit une lettre authentique, et imprimée à *Ingolstadt* l'année même où elle a été composée. (V. Nicéron, 35^{ème} vol.)

Nous pensons donc pouvoir conclure que, si l'absence de preuves *extrinsèques* rend déjà douteuse l'authenticité de la lettre attribuée à Schopp, l'examen de cette pièce nous permet d'aller plus loin, et de regarder son **authenticité** comme **peu probable**. Or, comme c'est le seul document qui parle du supplice de Bruno, il n'y a aucune raison de croire à la fin tragique de ce philosophe.

III

Que le supplice de Bruno est, *a priori*, invraisemblable

On nous demandera peut-être de prouver à notre tour que Jordano Bruno n'a pas été brûlé. En l'absence complète de documents, (puisque depuis 1598 on ne sait rien sur ce philosophe), il est aussi impossible de prouver la fausseté que de prouver la vérité de son supplice : on ne fait pas de l'histoire *a priori*. D'ailleurs, **c'est à celui qui affirme, et non à celui qui doute, qu'il incombe de fournir la preuve**. Toutefois, s'il est impossible d'arriver *a priori* à la certitude historique, on peut du moins

¹⁸ Bruno ne brave pas seulement ses juges dans le récit de Schopp ; il brave Dieu, et lance au crucifix des regards farouches. Ce détail paraît emprunté au récit du supplice de Vanini, écrit par Grammond en 1619. Il y avait là un détail dramatique qu'un faussaire habile devait imiter.

poser *a priori* la question de vraisemblance. Or la croyance au supplice de Bruno n'a même pas de vraisemblance.

Le silence de tous les contemporains, silence absolu, puisque la lettre de Schopp ne saurait compter aux yeux d'une critique sérieuse, est une chose véritablement inexplicable, si réellement Bruno a été brûlé publiquement à Rome. Une exécution capitale, en pleine Rome, à Rome où le spectacle d'un bûcher n'était pas habituel, pouvait-elle passer absolument inaperçue ? Encore, si la victime n'était qu'un impie vulgaire et inconnu ! Mais non, **c'est un des plus illustres philosophes de l'Europe, c'est le plus redoutable ennemi de la papauté et de la foi chrétienne. On le brûle, et personne n'y fait attention ! Ou du moins personne n'en parle dans aucun ouvrage du temps !**

Cette indifférence ou cet oubli sont peu naturels. Quand un autre philosophie impie, Vanini, fut exécuté en 1619 à Toulouse, tout le monde littéraire s'en occupa ; indépendamment du récit de Grammond, nous avons la témoignage de Mersenne, nous avons le témoignage du *Mercur de France*¹⁹. Pour Bruno, aucun auteur contemporain ne fait la moindre mention de sa mort tragique. **A cette époque de passions religieuses, pas un écrivain protestant n'en parle pour exciter contre Rome la haine de ses coreligionnaires ; pas un écrivain catholique n'en parle pour essayer de justifier cette exécution. C'est que très probablement, ni catholiques ni protestants, n'en avaient jamais entendu parler.**

On pourra nous demander ce que Bruno est devenu, après son arrivée à Rome en 1598, s'il n'a pas été brûlé. Nous n'en savons rien, puisque les témoignages contemporains manquent absolument : mais, comme nous venons de le dire, ce silence des contemporains est encore bien plus étrange dans l'hypothèse du supplice de Bruno que dans l'hypothèse contraire. Il nous paraît certain que Bruno n'a pas quitté Rome ; mais ce n'est pas une raison pour qu'il y ait été mis à mort. Hypothèse pour hypothèse, on pourrait supposer, sans invraisemblance, qu'il a fini sa vie à Rome, dans un couvent de son ordre. Sans doute, c'est là une supposition qui dérange absolument toutes nos habitudes, d'imagination : on se représente, d'ordinaire, Bruno sur un bûcher, bravant ses juges et mourant en stoïcien ; il est difficile de se le figurer vieillissant et mourant sous le froc d'un dominicain. Mais, toute imagination à part, notre hypothèse est

¹⁹ Brucker, 5^e vol. p. 675 et 676.

beaucoup moins improbable que celle d'un supplice public dont personne ne s'est aperçu ou, du moins, dont personne ne s'est ému.

On s'expliquerait ainsi **l'absence complète de pièces officielles** concernant le procès de Bruno. Ah ! sans doute cette absence de pièces n'embarrasse guère ceux qui croient au récit donné sous le nom de Schopp. Si les pièces n'existent pas, c'est que la cour de Rome les a détruites ou les a cachées²⁰.

Et si on les a si bien dissimulées, c'est qu'elles renfermaient la preuve de la mort tragique de Bruno ! Étrange logique ! N'est-ce pas le fameux sophisme dont on s'amusait dans les écoles anciennes : "*Quidquid non habes, id perdidisti*" (Ce que tu n'as pas, c'est que tu l'as perdu).

Que dirait-on d'un traité de logique où on lirait, à l'article *critique historique* : "S'il n'existe aucune pièce authentique à l'appui d'un fait, c'est qu'on a détruit celles qui existaient ; si elles ont existé, le fait est vrai ; **donc pour qu'un fait soit vrai, il suffit qu'il n'existe aucune pièce à l'appui**" ?

Pour nous, cette supposition de pièces détruites ou dissimulées nous semble inadmissible. Que l'on dissimule les pièces d'une procédure secrète, suivie d'une exécution secrète, cela se conçoit ; ce serait du machiavélisme ordinaire. **Mais dissimuler les pièces d'un procès public, suivi d'une exécution publique!** S'imaginer qu'en supprimant ces pièces on supprimerait du même coup le souvenir de l'exécution dans la ville qui en a été témoin ! Ce serait, entre nous, un machiavélisme par trop naïf ; et la critique, en faisant une telle supposition, nous paraîtrait aussi un peu naïve. Non, on ne fait pas disparaître de pièces dans de telles conditions ; **et si les pièces du procès de Bruno nous manquent, c'est très probablement qu'il n'y a pas eu de procès.** D'autre part, l'inquisition n'a certainement pas rendu au plus dangereux ennemi de l'Église une liberté dont il aurait usé pour se livrer à de nouvelles attaques, et d'ailleurs, si Rome n'imitait pas l'exemple des princes temporels, en multipliant les bûchers contre les hérétiques ou les athées, elle ne poussait pas la tolérance au point d'appliquer à la propagande irréligieuse la maxime "laissez passer, laissez faire". La solution la plus naturelle qui dut se

²⁰ C'est ce que pense M. Cousin dans un article sur Vanini, *Revue des Deux Mondes*, décembre 1843. A propos de Vanini, il reprend l'histoire de Bruno, et donne le récit de Schopp sans songer même à se demander s'il est authentique.

présenter à l'esprit des cardinaux, n'était-ce pas de renoncer à un procès, et de retenir dans un couvent l'auteur de la *Bestia Triumfante*²¹ ?

Tout en pensant que cette hypothèse est la seule qui explique et le silence des contemporains sur les dernières années du philosophe et l'absence de pièces concernant son procès, nous la donnons seulement pour ce qu'elle est, c'est-à-dire pour très incertaine. En fait de conclusions positives nous nous bornons à affirmer

1° Que rien absolument ne prouve que Jordano Bruno ait été brûlé à Rome.

2° Que l'hypothèse de son supplice est, non seulement incertaine, mais invraisemblable.

Si jamais on retrouve le manuscrit original et authentique de la lettre attribuée à Schopp, ou si on découvre un second témoignage à l'appui de la croyance au supplice de Bruno, alors la question changera de face. Jusque-là, cette croyance ne mérite que le titre de **légende**, légende merveilleusement dramatique, texte admirable pour les déclamations de la haine ou du préjugé, mais indigne d'être accueillie comme sérieuse par un historien ou par un philosophe.

*

*

*

²¹ Titre d'un livre violent de Bruno contre le Pape.

LES DESSOUS DE LA PREHISTOIRE



La question des dents de sagesse ou leur devenir dans le cadre de l'évolutionnisme.

Dr Jean-Maurice Clercq

Résumé : L'étudiant en chirurgie dentaire apprend que notre dentition évolue vers une simplification avec, notamment, la diminution du nombre des dents de sagesse. Et de fait, « l'agénésie » fait que certains naissent sans la possibilité de développer toutes leurs dents. L'auteur montre que la nécessité fréquente d'extraire les dents de sagesse s'est produite en deux générations seulement et résulte du développement insuffisant des os de la mâchoire : avec la tétine molle du biberon et les aliments « mixés », le besoin de mastiquer disparaît et les muscles cessent de solliciter les os. Il s'agit donc d'un facteur réversible, lié au mode de vie, sans lien avec une hypothétique évolution.

Pourquoi s'intéresser aux dents au cours d'une étude sur la Préhistoire et l'évolutionnisme ? Il suffit de rappeler l'importance des dents pour les paléontologues : elles sont les derniers vestiges intacts d'un animal fossile lorsque le squelette a parfois totalement disparu, ceci de par leur hyper-minéralisation.

Elles permettent de déterminer l'espèce, l'âge, la taille, mais aussi les habitudes alimentaires et le milieu de vie ; elles sont caractéristiques de l'espèce disparue et, pour les évolutionnistes, de son évolution.

Lorsque j'étais étudiant en chirurgie dentaire, on nous présentait la troisième molaire, appelée communément "dent de sagesse", comme amenée à disparaître de la mâchoire humaine : nos descendants lointains n'auraient plus, avec l'évolution de l'Homo Sapiens, que 28 dents au lieu de 32.

Après nous avoir montré toute une série de têtes de nos prétendus ancêtres (le primate à 44 dents, le lémur, l'oréopithèque, l'australopithèque, le sinanthrope...), on nous faisait remarquer l'importance initiale de l'appareil manducateur qui, ensuite, régresse avec l'évolution des espèces modernes (après le néanderthalien et le Cro-magnon) pour voir enfin sur l'homme une formule dentaire réduite : la dentition ayant diminuée en taille comme en nombre et ayant une forme plus simple. Alors la conclusion tombait : à l'avenir, l'homme aura moins de dents, car sa dentition se simplifie, elle se "désécialise". Les premières à disparaître seront les dents de sagesse. En effet, elles trouvent de moins en moins de place sur notre arcade dentaire pour pouvoir sortir normalement. Elles ne sont quasiment plus fonctionnelles. Un signe confirme cette évolution : elles ont déjà commencé à disparaître de la mâchoire d'un petit nombre de personnes : leur radiographie fait apparaître l'agénésie de ces dents, c'est-à-dire l'absence totale du germe dans la mâchoire. Ces agénésies, plus fréquentes sur les troisièmes molaires inférieures, touchent aussi d'autres dents : les deuxièmes prémolaires, les deuxièmes incisives (incisives latérales), c'est-à-dire la fin des séries de nos différentes sortes de dents. C'est donc une évidence : notre formule dentaire évolue en se réduisant.

L'affirmation d'une future disparition de la dent de sagesse inférieure s'appuie donc sur trois arguments :

1. Il existe dans de rares cas une réduction naturelle du nombre de nos dents ; l'agénésie de nos dernières molaires inférieures en est la plus fréquente : c'est donc le signe d'une évolution vers une diminution de notre formule dentaire.

2. Il arrive aussi, mais encore plus rarement, que nous possédions des dents surnuméraires qui pourraient être le rappel d'une formule antérieure plus complexe.

3. Nos mâchoires deviennent plus petites :

a) le manque de place pour l'alignement des dents entraîne des malpositions dentaires. De là, de plus en plus fréquemment, des traitements correctifs orthodontiques pour nos enfants ;

b) nos dents de sagesse (3ème molaire), en particulier les inférieures, ont de plus en plus de difficulté à sortir. Ne trouvant pas la place de s'insérer naturellement, dans la mâchoire, leur éruption est entravée ; ou bien elles ont tendance à l'inclusion dans la mâchoire. Tout ceci entraîne des accidents infectieux graves, des douleurs, etc... et le chirurgien-dentiste est souvent conduit à pratiquer l'extraction de ces dents.

Discussion

I. Agénésies – Dents surnuméraires :

1) Les agénésies, comme les dents surnuméraires, sont rares, donc non significatives : environ 5 % de la population. Dans les cas rencontrés, il y a parfois – mais non systématiquement – un caractère héréditaire qui peut être très variable : une agénésie dentaire d'un parent ne se trouve pas systématiquement chez l'enfant ; et lorsqu'elle est constatée, elle ne porte pas obligatoirement sur la même dent. Elles ne sont pas souvent symétriques. Elles se rencontrent plus souvent chez les femmes, en Europe du Nord, dans la race jaune, et sont pratiquement inexistantes en Afrique noire¹. D'autre part, la génétique n'a pas encore pu cerner ce problème. Il y a donc une grande variabilité qui démontre que ce caractère n'est pas acquis ou transmissible définitivement dans le sens de l'hypothèse transformiste. On ne peut donc tirer aucune conclusion sérieuse.

Et malheureusement, il n'existe pas, à ma connaissance, d'études statistiques et épidémiologiques solides sur ce sujet, qui éviteraient ces échafaudages d'hypothèses imaginaires.

2) On nous dit que les agénésies indiquent l'évolution de notre formule dentaire, et que les dents surnuméraires sont le rappel d'une formule antérieure plus ample, lorsque nous étions à un autre stade d'évolution. On pourrait tout aussi bien dire le contraire. Mais j'opposerai quelques objections :

¹P. Achermann, *Traitement de l'agénésie de l'incisive latérale supérieure*, p.6. L'agénésie, selon les auteurs, touche de 3 à 12% de la population.

a) Les dents surnuméraires sont pour la plupart des dents anormales dans leur structure, dans leur forme et leur position : ce sont des anomalies accidentelles ne pouvant être prises pour une étape dans la série transformiste.

b) La formation du genre dentaire commence dès le troisième mois de la vie intra-utérine et la calcification de la couronne de la dent se fait, en taille et en forme définitive à l'intérieur de la mâchoire, des années avant son éruption sur l'arcade dentaire, lorsque celle-ci présente la taille nécessaire pour lui permettre de sortir (environ 5 à 10 ans avant, selon les dents).

c) Les différences anatomiques entre l'homme moderne et l'homme fossile ne concernent que quelques points mineurs (accentuation du modèle de la dent, avec une taille un petit peu supérieure chez l'homme fossile) qui vont de pair avec les différences constatées sur le squelette.

Certains des auteurs acceptant le transformisme² concluent même *"qu'en réalité, ce sont les hominidés fossiles que nous connaissons qui dérivent d'une des étapes évolutives parcourues par l'homme actuel (et non l'inverse). Ces formes vont en accentuant leurs caractères de spécialisation, processus auquel nous avons échappé" !*

Ainsi, pour eux, l'homme paléontologique ne serait plus un ancêtre, mais un "cousin" qui aurait évolué dans un autre sens ! Ils concluent par ailleurs : *"La génétique et l'embryologie, il nous semble, pourraient, mieux que la paléontologie, résoudre le problème des dents surnuméraires"*.

Car la formule dentaire à 32 dents est éminemment stable chez l'homme et chez nos ancêtres depuis *"35 millions d'années"*.

d) Dans le système transformiste, l'homme est au sommet, à la perfection de l'évolution, ce qui fait dire à certains auteurs *"que la réduction de la forme dentaire représente une spécialisation"*, alors que pour d'autres³, si le sens de ces altérations n'est pas connu, la tendance évolutive va vers la réduction volumétrique et une simplification des formes, donc, vers une désécialisation.

e) Dans un village du Massif Central bien connu, la majorité des habitants (suite aux nombreux mariages consanguins) possèdent six doigts par main. Doit-on conclure que nous allons vers ou venons d'une espèce ayant douze doigts et douze orteils ? Les orteils soudés entre eux sont-ils

² Drs Bordais P. Gineste P. Granat J. Marchand J. *Les dents incluses*, Encyclopédie Médico-chirurgicale : Stomatologie – 10-1980 – 22032 G10, p.10

³ J.P. Flecher, *Evolution de la denture permanente des Hominidés*, Encyclopédie Médico-Chirurgicale : Stomatologie 22003 S10 – 10-1980, p.12.

le rappel d'une vie aquatique antérieure, ou la prochaine adaptation prévue pour les amateurs de natation et de bains de mer ?

II. La taille de nos mâchoires diminue :

1) Tous les auteurs s'accordent pour constater que les os de la face, et spécialement des mâchoires, sont très fortement influencés ou tributaires dans leur taille et leur forme, des sollicitations musculaires. C'est-à-dire : de la puissance musculaire de l'individu (donc de la stature physique et du type morphologique), de son mode de vie, de son alimentation, de son langage (de par la position de la langue dans la cavité buccale), de ses mimiques, de la durée de la succion du pouce, etc...

Les problèmes de malposition dentaire existaient chez l'homme fossile comme chez l'homme moderne, bien qu'ils soient en recrudescence importante chez l'occidental depuis plusieurs décennies, ce qui met en cause son mode de vie actuel.

2) La mandibule est influencée dans sa croissance par la traction musculaire, essentiellement représentée ici par la langue (le langage) et les muscles masticateurs.

Dès sa naissance, l'enfant occidental moyen boit la tétée au sein – qui fait travailler et se développer tous les muscles de la bouche – remplacée par un biberon dont la tétine sera de préférence molle... la mère étant pressée. Puis dès que possible, on passera à la bouillie, puis aux aliments passés au mixer. Ainsi l'enfant ne prendra goût qu'aux nourritures molles et tendres. Nous reverrons cet enfant, peu habitué à mastiquer, présenter vers l'âge de 10 ans, un sourire agrémenté de dents souvent cariées, se chevauchant dans une mâchoire trop étroite.

a) Les statistiques montrent que 30 % environ des enfants ont un besoin important de traitement orthodontique, sans compter les cas mineurs. Cette aggravation est un phénomène nouveau, propre au XX^{ème} siècle, dû surtout à notre changement de mode alimentaire.

b) Je soigne régulièrement dans ma campagne vendéenne des familles d'agriculteurs dont les grands-parents présentent des dents parfaitement rangées sur une arcade harmonieusement développée, dont les parents ont parfois quelques problèmes avec la dent de sagesse inférieure, surtout lors de sa sortie, mais dans lesquelles les enfants ont des mâchoires trop courtes, comportant des malpositions dentaires et dont on

devra probablement extraire les dents de sagesse inférieures pour leur éviter de graves ennuis. Les citadins connaissent le même problème avec une ou deux générations d'avance.

c) Les gens de race blanche ayant une alimentation plus traditionnelle ne présentent pas ce problème avec la même acuité (ainsi au Mexique, en Amérique du Sud...). Je me souviens d'un Mexicain que j'ai soigné ; on aurait pu placer sans aucun problème une 4^{ème} molaire supplémentaire derrière ses dents de sagesse inférieures bien sorties.

d) Il y a deux siècles, Pierre Fauchard⁴ considéré comme le père de la dentisterie moderne, n'évoque l'extraction de la dent de sagesse inférieure que dans les cas de délabrement par carie.

Il ne signale pas l'extraction par manque de place, et n'en parle que pour sa difficulté d'accès du fait de sa position fort arrière dans la mandibule.

Les problèmes modernes de cette dent semblaient donc inexistant à l'époque (actuellement les techniques d'extraction de la dent de sagesse, de par les difficultés présentées, occupent une place primordiale dans les manuels).

J'ai aussi soigné un certain nombre d'Antillais. Le même problème se posait selon leur degré d'accès "à la vie moderne" occidentalisée (même constatation chez les Africains examinés). Ainsi, de deux Antillais cousins germains de même constitution et même type physique, l'un ingénieur agronome, fils de médecin, me consultait pour des problèmes infectieux provoqués par la poussée de sa dent de sagesse inférieure qui n'avait pas de place ; l'autre, son cousin qui vivait frustrément dans la montagne ne présentait aucun problème, sa dernière molaire était harmonieusement rangée sur son arcade dentaire.

e) J'ai obtenu d'excellents résultats thérapeutiques chez des enfants pour lesquels une "rééducation masticatoire" était entreprise lorsque le diagnostic indiquait une mâchoire étroite pour cause d'insuffisance de mastication depuis la tendre enfance : prises à temps, ces rééducations permettaient d'obtenir une bonne compensation de la croissance osseuse maxillaire, lorsque celle-ci n'était pas terminée.

⁴ Pierre Fauchard, *Le Chirurgien-dentiste ou traité des dents*, 1766, tome II, p.176.

f) La paléontologie ne nous apprend rien sur cette question. L'étude des mâchoires humaines ne semble pas montrer que l'homme de Néandertal ou de Cro-Magnon souffrit de ses dents de sagesse.

Conclusion

Le problème du manque de place pour la dent de sagesse inférieure est un problème récent lié à une atrophie de la mandibule, et qui ne touche que l'homme occidental ou occidentalisé. Il semble lié à notre mode de vie actuel et non à un transformisme quelconque ou à une adaptation génétique improbable.

L'étude de l'absence ou du surnombre de certaines dents laisse apparaître qu'il s'agit d'anomalies accidentelles et que la formule dentaire chez l'Homo Sapiens, y compris tous les hommes fossiles, est des plus stables. Là comme ailleurs, l'argument avancé par les évolutionnistes et les transformistes selon les théories de Darwin ou de Lamarck ne résiste pas à un examen approfondi. Les faits sont têtus, et on ne pourra pas indéfiniment leur faire dire le contraire de leur sens premier.

Nos membres publient

Le Mystère de la Race des Géants, par Laurent Glauzy

La Bible évoque des géants à plusieurs reprises, les plus célèbres étant Goliath, mesurant plus de 3 mètres de haut, et Og, roi de Basan. Mais cette tradition méditerranéenne se retrouve sur les 5 continents, depuis l'Amérique jusqu'en Océanie, en passant par le Tibet.

Le petit livre écrit par Laurent Glauzy apporte aux témoignages oraux et écrits la confirmation des faits archéologiques : squelettes, crânes, empreintes de pieds et de mains gigantesques, etc. Connaissant le néerlandais, l'auteur en profite pour mettre à notre portée, en diverses annexes, des arguments antiévolutionnistes tirés de la revue *Leviathan*. L'annexe 6 donne ainsi quatre pages sur Maria van der Hoeven, ce courageux ministre néerlandais de la science et de l'éducation, qui voulut introduire l'intelligence intentionnelle (*Intelligent Design*) dans les programmes scolaires.

(A commander chez l'auteur BP 25 - 91151 Etampes Cedex, 18 € Franco, ou disponible à la librairie France-Livres, 6 rue du Petit-Pont, 75005 Paris).

SOCIETE

"Il a plu à Dieu qu'on ne pût faire aucun bien aux hommes qu'en les aimant."
(P. Le Prévost)

Deux poids et deux mesures¹ (Des enfants chrétiens obligés de s'habiller comme des musulmans) Jon Christian Ryter²

Résumé : Une décision de justice significative vient d'être prise en appel le 19 décembre 2005 aux Etats-Unis. En 2002 le Centre Thomas More avait porté plainte, en vertu du 1^{er} Amendement à la Constitution Américaine (qui interdit à l'Etat de favoriser une religion), contre une école qui avait obligé les enfants à se comporter comme des musulmans (habits, prière, etc..).

Le Centre Thomas More a été débouté, dans le même temps où le mot *Christmas* (Noël) est banni des écoles publiques parce qu'il contient le mot religieux « Christ ».

En Juillet 2002, le Centre de conseil juridique Thomas More à Ann Arbor, Michigan, introduisit une action basée sur le 1^{er} Amendement au nom de Jonas et Tiffany Eklund et de leurs enfants, Chase et Samantha, élèves de l'Excelsior Middle School du Byron Union School District en raison de son programme de "simulation islamique" en vertu duquel les enfants chrétiens furent obligés de s'habiller comme des musulmans et de mémoriser des versets islamiques.

¹ *Midnight Messenger*, n° 125 (janvier-février 2006).

Traduction de Claude Eon

² Pseudonyme : l'auteur, ancien reporter, occupe aujourd'hui un poste de direction au *Washington Times*.

Ce programme conçu par Shabbir Mansuri, l'homme d'affaires de Fountain View (Californie), fondateur du Conseil pour l'Éducation Islamique, est condensé dans un manuel intitulé *À travers les siècles*.

Ce livre fut publié par Houghton-Mifflin en 1999, mais seulement après que Mansuri eut assuré à l'éditeur que le manuel résisterait à tout procès, car Houghton-Mifflin ne voulait pas engager le coût d'impression de centaines de milliers de manuels pour s'entendre dire par les tribunaux qu'ils ne pourraient pas les vendre aux étudiants.

Comment un politicien accomplit-il cela ? Travaillez en étroite collaboration avec les bureaucrates du gouvernement et engagez le soutien d'un gros pétrolier pour résoudre les difficultés pour vous. Mansuri, qui se décrit lui-même comme une simple "organisation contribuant au programme éducatif K-12", a réalisé ce que n'a jamais fait aucune organisation éducative religieuse, ou que constitutionnellement elle aurait été capable de faire. Les bureaux du Conseil pour l'Éducation Islamique (CEI) – qui promeut une religion, l'Islam – sont hébergés dans une classe inutilisée de l'école primaire Carden Hall de Fountain Valley (Californie). L'usage par le CEI d'espace de bureaux à l'intérieur d'une école publique de Californie est approuvé par l'État de Californie qui cautionne la distribution du manuel *À travers les siècles* non seulement auprès des écoles de l'État, mais dans toutes les écoles publiques des États-Unis.

Ceci est sans doute l'exemple le plus constitutionnel que l'on puisse trouver d'une religion patronnée par l'État. Pourtant, alors que les élèves du cours moyen d'Excelsior furent obligés de porter des vêtements islamiques, de faire semblant d'être des musulmans, de mémoriser des versets du Coran et de jouer des jeux du "djihad", la juge Phyllis Hamilton, de la Cour fédérale, statua dans un jugement de 22 pages que l'école n'endoctrinait pas ses élèves en faveur de l'Islam lorsqu'elle leur demandait de prendre des noms islamiques, de s'habiller en musulmans, de mémoriser et réciter des prières islamiques et des versets du Coran. Or les élèves de pratiquement toutes les écoles publiques d'Amérique n'ont pas le droit de prononcer le mot "Christmas" parce que ce mot contient le nom du Christ.

Ai-je manqué quelque chose ici ? La juge Hamilton prétendit dans son jugement que l'école, en obligeant des enfants chrétiens et juifs à prier Allah, ne faisait que leur enseigner l'Islam sans les forcer à pratiquer la foi musulmane.

Pourtant, les enfants des écoles publiques ne peuvent pas utiliser le mot "Christmas" parce qu'il contient le nom du Dieu chrétien. La juge

Hamilton exerçait dans les bureaux de l'administration Clinton, sans expérience des tribunaux, et fut cependant nommée par Bill Clinton à la Cour fédérale en 2000.

Deux poids, deux mesures

Lorsque le Centre Thomas More fit appel du jugement de la juge Hamilton auprès de la Cour d'Appel du 9^{ème} Circuit, le principal avocat du Centre, Richard Thompson, commenta: *"Ce jugement est la preuve qu'il y a deux poids et deux mesures lorsqu'il s'agit de religion dans les écoles publiques. Si les élèves avaient été instruits sur le christianisme (dans un projet d'histoire ou de géographie) comme ils l'ont été sur l'Islam, on aurait très vraisemblablement trouvé qu'il y avait violation de la Constitution. La Cour d'Appel devrait préciser dans un avis publié jusqu'où les écoles publiques peuvent aller dans l'enseignement de la religion. Les chrétiens veulent le savoir."*

Les chrétiens le savent déjà. Thompson essayait seulement d'obliger la Cour à reconnaître la double vérité. Il n'existe absolument aucune restriction judiciaire à l'"enseignement" de l'Islam dans les écoles publiques. Il n'en existe pas davantage pour le Wiccam²². Ni pour le bouddhisme. Uniquement pour le christianisme, et peut-être le judaïsme.

Le 19 Décembre 2005, les trois juges du 9^{ème} Circuit décidèrent dans un avis non publié que les élèves des écoles publiques pouvaient être obligés à "devenir" musulmans pour leurs études.

La Cour d'Appel jugea aussi que les élèves pouvaient être obligés d'apprendre en arabe la prière *"Souviens-toi toujours d'Allah pour pouvoir réussir"*.

La Cour ne vit non plus aucun mal à forcer les enfants à prendre des noms musulmans, ni à les obliger à porter une étiquette en forme de croissant avec leur nom musulman. En outre la Cour déclara que les élèves pouvaient être contraints d'apprendre les Cinq Piliers de la foi islamique, y compris le jeûne.

Le chaos surviendrait si l'inverse était essayé.

²² Issu de la mouvance féministe, le mouvement Wiccam se réclame des sorcières (*witch*) de l'Europe médiévale et renaissance, et essaie de retrouver à travers elles l'ancien rapport (prétendu) de l'humanité à la nature et au cosmos. Le Wiccam est reconnu aux USA comme une religion institutionnelle. (NdT)

Imaginez un instant ce qui arriverait à un professeur chrétien qui forcerait des élèves musulmans à apprendre et réciter le "Notre Père" ou les Dix Commandements. Le professeur serait immédiatement renvoyé. La Ligue des Droits de l'Homme et une demi-douzaine de lobbies islamistes engageraient une procédure pour des millions de dollars non seulement contre le professeur et son école, mais aussi contre le proviseur et la commission scolaire, pour contamination des consciences d'enfants musulmans forcés de "jouer au chrétien". Parce que la décision du 9^{ème} Circuit viole les droits des parents en accordant que l'école puisse obliger des enfants qui lui sont confiés à faire des choses – telles que le jeûne, réciter des prières islamiques, ou toute autre chose contraire aux pratiques religieuses des familles – le Centre juridique Thomas More demande à la Cour de revoir son jugement et de se prononcer à part sur les droits des parents et leur libre exercice.

Il est important que les Américains comprennent que la "séparation de l'Église et de l'État", créée par l'*Establishment Clause*, ne s'applique qu'aux chrétiens. Elle ne s'applique à aucune autre religion, ni à l'athéisme, ni à Wicca, tous deux considérés comme des religions. Rien ne le manifeste plus clairement que ce jugement de la juge Phyllis Hamilton de la Cour fédérale dans le procès Eklund contre Byron School District, dans lequel la partialité et le défaut de cohérence judiciaire – tant en première instance qu'en appel – sont évidents. L'État de Californie, dans l'affaire Eklund, a positivement violé le 1^{er} Amendement en promouvant une "religion patronnée par l'État", l'Islam.

L'État a fait cela en fournissant au Conseil pour l'Éducation Islamique des surfaces de bureaux dans une école publique et en aidant à protéger le CEI contre les contestations judiciaires dans cet État. Rien que par là, l'État a violé la Constitution. Mais il est allé bien au-delà en obligeant des écoliers à apprendre et réciter des prières islamiques, à prendre des noms islamiques et à se faire passer pour des musulmans. La Cour n'y voit aucun mal, alors que la simple mention du mot "Christmas" fait écumer de rage la Ligue des droits de l'homme et l'American Bar Association (le barreau).

Jamais, dans l'histoire de cette nation, ses assises chrétiennes et ses règles morales ne furent si ouvertement ni avec autant de succès attaquées par des utopistes laïcistes décidés à faire disparaître le christianisme de la liste des religions "acceptables" dans le monde.

Nos membres publient

Amour et Concupiscence, par le P.Georges Habra

Beaucoup furent impressionnés par les articles du regretté P. Georges Habra (1930-1994) sur l'authenticité du Pentateuque et du Livre d'Isaïe donnés dans *Le Cep* n° 7, 8 et 9.

Ce grand maître spirituel doit voir avec plaisir la réédition du tome 1 de son traité « Du discernement spirituel » : *Amour et concupiscence*. Prêtre melkite catholique, le P. Habra est né à Haïfa. Après avoir exercé son ministère à Naplouse il fut nommé vicaire à l'église Saint-Julien-le-Pauvre à Paris (5^e) en 1970. En 1986, il fonda l'Association pour l'Etude et l'Enseignement des Pères de l'Eglise, toujours active.

(En vente en librairie (diffusion Hachette) contre 21 €, ou chez M. Jacques Baudeau, 14 place Etienne Pernet, 75015 Paris – Tél : 01 40 43 00 87).

Que conclure sur les vaccinations?¹ **Michel Georget**²

Résumé : Les vaccinations ont été rendues obligatoires sur la croyance qu'une population immunisée verrait disparaître les grandes maladies infectieuses. A l'époque, on ne parlait ni du « principe de précaution » ni du « rapport bénéfice/risques », ni du « consentement éclairé » pour un acte médical. L'auteur, professeur de biologie, a dépouillé plus de 200 études officielles sur les vaccinations. Il note que les effets secondaires sont souvent sous-estimés, alors qu'ils peuvent être plus graves que la maladie visée. Il signale que les vaccins contiennent des substances très toxiques, ce dont les vaccinés n'ont pas conscience. Il voit un lien possible entre la vaccination et le développement de maladies telles que les leucémies infantiles, la méningite, l'autisme et certains cancers. Dans ces conditions le maintien de l'obligation vaccinale devrait reposer sur des études épidémiologiques incontestables, ce qui n'est pas le cas.

¹ Conclusion du livre *Vaccinations, les vérités indésirables* (Dangles, 2005, pp 363-370)

² Michel Georget, agrégé de Sciences Naturelles en 1957, a enseigné la physiologie et la biologie et fut membre du jury du CAPES.

Nous avons connu ces dernières années une série de scandales : le sang contaminé (par le virus du sida mais aussi par les virus des hépatites B, puis surtout C), l'hormone de croissance, l'amiante, la vache folle...

Le scandale des vaccinations viendra-t-il au jour? Ce livre a été écrit pour apporter les informations auxquelles tout citoyen a droit et pour qu'on ne puisse pas dire :

« On ne savait pas! »

Les vaccinations n'ont joué qu'une part bien modeste dans la régression des grandes maladies d'autrefois, si tant est qu'elles en aient eu une dans la lutte contre certaines maladies, compte tenu de l'insuffisance de la couverture vaccinale, la plupart du temps bien inférieure aux 80 % supposés faire barrage à la contagion. L'élévation du niveau de vie liée aux progrès socio-économiques, le développement de l'hygiène, ont été, faut-il le rappeler, les facteurs déterminants.

Le tiers-monde nous en offre encore la démonstration avec la régression du tétanos néonatal dans les pays où l'hygiène est respectée lors des accouchements.

Par nos campagnes de vaccinations, massives, aveugles, nous modifions les équilibres écologiques microbiens en faisant produire aux organismes des défenses immunitaires qui sélectionnent les souches les moins agressées par ces défenses (cf p. 79 [la polio] et p. 80 [l'hépatite B). Nous risquons de nous retrouver, avec les vaccinations, dans la même situation qu'avec les antibiotiques pour lesquels Alexander Fleming³, le découvreur de la pénicilline, avait prédit : *«Ceux qui abuseront de la pénicilline seront moralement responsables de la mort des patients qui succomberont aux infections dues à des germes résistants. J'espère que ce fléau pourra être évité.»*

Hélas il ne l'a pas été. Nous ne devons pas oublier ce passé car *«ceux qui ne peuvent pas se souvenir du passé sont condamnés à le répéter»* (Santayana).

En multipliant les vaccinations nous augmentons le risque d'introduire des antigènes apparentés à des molécules de l'organisme, créant ainsi des maladies auto-immunes dont la fréquence ne cesse d'augmenter. Où se trouve le bénéfice dans le fait, par exemple, de protéger les enfants contre une maladie aussi bénigne que les oreillons, s'ils doivent souffrir ensuite toute leur vie d'un diabète insulino-dépendant?

³ *New York Times*, 26 juin 1945.

Alors que nous assistons maintenant au développement de cancers contenant des virus SV40 ayant contaminé les vaccins polio dans les années 60, aurons-nous la sagesse de prendre en considération toutes les contaminations des vaccins concernant la présence de virus, de protéines transformantes et d' A. D. N., pour éviter aux enfants d'aujourd'hui de souffrir prématurément dans leur vie d'un cancer lié à une vaccination contre une maladie qu'ils n'auraient peut-être pas contractée ou qu'ils auraient pu surmonter ?

En ne tenant aucun compte de ces contaminations, dont la réalité s'étale dans de nombreuses publications médicales depuis des années, nous introduisons dans les organismes de véritables bombes à retardement. En ne visant que le très court terme, nous appliquons la politique du « après nous le déluge! ».

Les accidents causés par les vaccinations ont été volontairement laissés dans l'ombre et, quand certains ont été révélés, l'importance en a été minimisée. Aucune enquête épidémiologique d'envergure n'a jamais été réalisée pour en connaître la fréquence. Par voie de conséquence, le rapport bénéfice/risques, sur lequel s'appuient de nombreux auteurs pour dire qu'il faut continuer à vacciner malgré les accidents qu'ils décrivent, n'a jamais été établi, pas plus d'ailleurs que le rapport coût/bénéfice.

Les très rares fois où de telles enquêtes d'envergure ont été effectuées (B. C. G. en Inde, coqueluche en Suède) ou de tels rapports ont été recherchés (coût/bénéfice pour l'hépatite B en France), les résultats ont été en défaveur des vaccinations.

Si nous n'agissons pas rapidement, de telles enquêtes épidémiologiques vont devenir très délicates à conduire. En effet, avec la recherche de couvertures vaccinales de 95 % voire davantage, on aura de plus en plus de mal à trouver des groupes témoins car le pourcentage de non-vaccinés correspondra à des individus qui, pour des raisons diverses (maladies, déficits immunitaires), auront dès le départ une santé tellement précaire que les résultats comparatifs entre vaccinés et non-vaccinés seront forcément biaisés.

Toutefois, d'autres recherches demeurent possibles et devraient être menées dans un souci de santé publique pour établir par exemple le rapport éventuel entre les vaccinations et la M.S.N. (mastopathie suspecte maligne), les leucémies infantiles, les méningites, le diabète juvénile et

autres maladies auto-immunes (comme le recommandait tout récemment Hanslik). Il suffit pour cela, non pas de compter le nombre de ces accidents mais d'examiner leur répartition dans le temps. Si leur distribution temporelle n'est pas aléatoire mais concentrée dans un temps relativement court derrière une vaccination, la relation de cause à effet se trouvera établie.

Nous sommes un peu dans la même situation que pour tout ce qui concerne le nucléaire : absence de débat public, risques immédiats camouflés (le nuage de Tchernobyl ne passera pas !) ou minimisés, non prise en compte des risques et des coûts à long terme (gestion des déchets pour le nucléaire, dégradation de la santé générale des populations pour les vaccinations). Seule la pression exercée par les associations de défense des consommateurs (ou des victimes) parviendra à secouer la torpeur des pouvoirs publics et à ébranler l'arrogance de l'industrie pharmaceutique.

Sans la détermination de quelques personnes dans la région de Valence ayant fondé la CRII-Rad (Commission de recherche et d'information indépendante sur la radioactivité), personne n'aurait connu les dégâts faits par le nuage de Tchernobyl, ni les pollutions répétées dans la région de La Hague, ni la pollution radioactive de nombreux sites en France.

Sans la ténacité des victimes du vaccin anti-hépatite B et leur association (REVAHB), on continuerait sans doute à vacciner les collégiens sans procéder au moindre interrogatoire et à pratiquer les rappels tous les cinq ans.

Sans la persévérance des parents et médecins à l'origine de la Ligue nationale pour la liberté des vaccinations, il n'y aurait peut-être pas encore d'indemnisations pour les accidents post-vaccinaux liés aux vaccinations obligatoires. Du chemin reste encore à parcourir pour obtenir réparation des accidents liés aux autres vaccinations et surtout pour parvenir à la liberté de choix.

Encore une fois, seules les associations pourront parvenir à faire bouger les choses si leurs forces sont suffisantes. Parmi elles, il faut citer deux associations ayant une audience nationale :

- *La Ligue nationale pour la liberté des vaccinations* (LNPLV)
B.P. 816 74016 ANNECY Cedex
Tél. : 04 50 10 12 09 - Fax : 04 50 52 68 61 –
E-mail : Inplv.acy@wanadoo.fr
Internet : www.ctanet.fr/vaccination-information/
- *L'Association liberté information santé* (ALIS)

19 rue de l'Argentière, 63200 RIOM.

Tél./Fax : 04 73 63 02 21 - E-mail : info@alis.asso.fr

Internet : www.alis.asso.fr

Le principe de précaution n'a pas été appliqué dans le cadre de l'utilisation des produits sanguins contaminés, ni pour les injections d'hormones de croissance provenant d'hypophyses prélevées sur des cadavres de personnes décédées de maladies neurologiques, ni pour l'utilisation de l'amiante dont la dangerosité était connue depuis des décennies.

Nous commençons à payer les conséquences des vaccinations contre la rougeole et la rubéole dont les scientifiques avaient prévu, il y a 25 à 30 ans (l'O.M.S. dès 1950!), qu'elles risquaient de déplacer les maladies vers l'âge adulte, période où elles sont plus graves, et vers les nourrissons qu'on ne peut pas encore vacciner.

Il en est de même pour le vaccin anti-hépatite B qui a déchaîné la chronique récemment et dont les réactions auto-immunes avaient également été prévues. Dans le doute actuel où sont encore les autorités sanitaires concernant la relation de cause à effet entre les accidents constatés et la vaccination, le Dr Drucker préconise néanmoins de poursuivre la vaccination. C'est un novateur. Habituellement dans le doute on s'abstient !

Parviendrons-nous enfin à appliquer le principe de précaution face aux nombreux problèmes posés par les vaccinations et signalés dans ce livre ?

N'oublions pas non plus que c'est souvent la génération suivante qui risque de payer les pots cassés. Souvenez-vous des femmes qui ont pris du diéthylstilboestrol (distilbène) pendant leur grossesse dans les années 50, dont les filles ont développé des cancers du vagin à l'âge de 20 ans, et dont les garçons ont présenté des anomalies de l'appareil génital. Qui paiera demain pour les cancers provoqués par l'A. D. N. des virus cancérogènes comme le SV40 des singes ou le MMTV des souris, utilisés pour fabriquer les vaccins recombinants contre l'hépatite B ?

La moindre des choses serait d'informer, ce qui relève maintenant de la responsabilité du médecin qui vaccine, non seulement sur les maladies (fréquence, gravité) mais aussi sur les risques liés à la vaccination. Mais, me direz vous, c'est impossible.

Si on fait connaître tout cela, plus personne ne voudra se faire vacciner ! Et vous ajouterez, comme A.-M. Moulin⁴ : «*Dès lors qu'on a commencé à vacciner, on ne peut s'interrompre sans faire prendre à la population d'énormes risques. Ces risques imposent de ne pas revenir en arrière et de poursuivre dans la même direction.(...) Ayant commencé à vacciner, nous sommes peut-être condamnés à continuer, en étant conscients que l'immunisation artificielle collective n'offre jamais une sécurité absolue et comporte des risques individuels, mais nous n' avons peut-être pas le choix.*»

Si nous nous sommes trompés (*errare humanum est!*), est-ce une raison pour continuer dans cette voie (*perseverare diabolicum!*)? Abandonner une vaccination ne serait pas un phénomène nouveau.

La vaccination contre la fièvre aphteuse a été **non seulement abandonnée mais interdite** depuis 1991. Le cheptel s'en porte-t-il plus mal ? Le B.C.G. a été abandonné par l'Allemagne et bien d'autres pays ; les Pays-Bas ne l'ont jamais appliqué, les Etats-Unis non plus. Et si la tuberculose refait surface, on le doit à la précarité et au sida.

Personne ne songe d'ailleurs à venir ou revenir au B.C.G. pour régler le problème, mais en France on prend prétexte de cette recrudescence de la tuberculose pour continuer à l'exiger.

La Suède a abandonné la vaccination contre la coqueluche pour ne pas avoir à en déplorer les conséquences neurologiques. Certes, en cas d'abandon de la vaccination, les cas de coqueluche augmenteront sans doute un peu, mais il vaut peut-être mieux voir un bambin sous assistance respiratoire en cas de coqueluche grave (et qui guérira), que victime d'un accident neurologique qui le laissera infirme toute sa vie. C'est du moins le choix fait par les Suédois il y a 20 ans, et ils ne semblent pas le regretter.

L'abandon du R.O.R.? Rougeole et rubéole redeviendront plus fréquentes car il est vrai que ces vaccinations ont fait diminuer dans un premier temps le nombre des cas, à défaut de jouer sur la mortalité (qui était déjà extrêmement basse lorsqu'on a commencé à vacciner). Mais ces deux maladies redeviendront ce qu'elles étaient avant l'ère des

⁴ Moulin, A.M. : dans la présentation de son ouvrage *L'Aventure de la vaccination* (Coll. « Penser la médecine », Fayard ; 1996).

vaccinations : des maladies infantiles sans gravité, et elles redonneront une immunité solide et durable.

Diphthérie, tétanos, polio? Si ces maladies devaient à nouveau se manifester, il faudrait sortir de l'anonymat dans lequel il a été maintenu, le traitement Delbet-Neveu-Fumeron par le chlorure de magnésium.

J'entends déjà les âmes charitables (dans le bon sens du terme) se lamenter sur le sort du tiers-monde. Si nous ne vaccinons plus, que va-t-il devenir? Ce dont le tiers-monde a un besoin urgent, ce n'est pas de vaccinations mais avant tout d'eau potable et d'installations sanitaires. A travers le monde, un milliard d'êtres humains n'ont pas d'accès à l'eau potable et 1,8 milliard n'ont pas d'installations sanitaires. Les maladies liées à cette situation (diarrhées, choléra, typhoïde, polio, sans compter les parasites) tuent plus de 3 millions de personnes et en handicapent des centaines de millions chaque année, la plupart ayant moins de 5 ans.

Selon une estimation faite à New Delhi en 1990, la fourniture d'eau potable et d'installations sanitaires décentes à l'ensemble du globe coûterait environ 50 milliards de dollars par an pendant dix ans, soit 500 milliards de dollars (environ 3 000 milliards de francs). C'est une somme énorme bien sûr, mais le plus triste est qu'elle ne représente que 1 % des dépenses militaires mondiales pour la même période⁵.

Si les pays riches veulent réellement aider le tiers-monde, leurs opinions publiques doivent se mobiliser et faire pression sur les instances gouvernementales pour que ce 1 % sorte de sa misère et de la maladie en lui procurant les équipements indispensables.

Ce sera plus efficace et plus durable que de fournir à ces pays des Land Rover pour, de temps à autre, distribuer des vaccins à la chaîne sans le moindre suivi.

Tout reste à faire dans le domaine de l'information et si ce texte a su vous apporter une aide dans votre réflexion sur les vaccinations, il aura atteint son but.

Compléments sur les adjuvants

1. Aluminium

⁵ *Pour la science*, novembre 1997

Une nouvelle maladie vient d'être attribuée à l'aluminium contenu dans les vaccins: la myofasciite à macrophages (MAM). Les sujets qui en sont atteints souffrent principalement de douleurs musculaires et d'une fatigue intense (correspondant souvent au syndrome de fatigue chronique), mais parfois aussi de douleurs articulaires, de douleurs abdominales, de maux de tête et de troubles respiratoires.⁶

Les premières observations datent de 1993. Très vite, les injections vaccinales furent suspectées d'être à l'origine de ces symptômes, mais la maladie n'a été expliquée qu'en 1999 lorsqu'ont été découverts, dans les muscles ayant reçu les vaccins, des cristaux d'aluminium accumulés dans les macrophages infiltrés dans le tissu conjonctif entourant les fibres musculaires. La présence de ces cristaux constitue le critère majeur du diagnostic de cette maladie, mais les cas avérés par la biopsie musculaire représentent le nombre minimum de cas de MAM car le diagnostic est parfois difficile à établir, la lésion ayant un volume très faible et la biopsie pouvant de ce fait être négative.

Les victimes de cette maladie se sont regroupées dans l'association E3M (Entraide aux Malades de la Myofasciite à Macrophages), 25 rue de Verdun, 21350 Vitteaux - Tél : 03 80 33 92 98 - Fax 03 80 33 93 00 – Internet : <http://asso.e3m.free.fr/>

2. Mercure

L'Agence Européenne du Médicament a demandé en 1999 à l'industrie pharmaceutique d'envisager de ne plus utiliser de produits mercuriels dans la fabrication des vaccins. Le 4 juillet 2000, elle décidait que les nourrissons ne devraient plus recevoir de vaccins contenant du mercure, suivie en cela par l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) qui s'associait à cette décision. La neurotoxicité du mercure est avérée. En effet, le thiomersal ou mercurothiolate, utilisé comme antiseptique dans la fabrication des vaccins, contient du mercure sous forme organique qui, une fois injecté dans l'organisme, traverse facilement la barrière hémato-encéphalique protégeant normalement le système nerveux. Or, le mercure est suspecté d'être à l'origine de cas d'autisme. De nombreuses études ont en effet

⁶ *Myofasciite à macrophages*. Rapport de l'investigation exploratoire menée par l'Institut de veille sanitaire en collaboration avec le GERMMAD (Groupe de recherche sur les maladies musculaires acquises et dysimmunitaires).

montré une analogie troublante entre les symptômes de l'empoisonnement par le mercure et les manifestations de l'autisme, avec de nombreuses variations individuelles tenant sans doute au statut génétique des sujets.

Une série impressionnante de similitudes est donnée dans l'étude de S. Bernard⁷. Citons, par exemple : troubles psychiatriques (tendances obsessives, dépression, anxiété, agitation, cris), perturbation du langage (expression et compréhension), anomalies sensorielles (toucher, audition), troubles moteurs (incoordination, mouvements saccadés, balancements), troubles digestifs, etc.

Une similitude comparable se retrouve dans les anomalies biologiques : anomalies de structure des neurones, perturbation du fonctionnement des neurotransmetteurs (dopamine, sérotonine, acétylcholine, adrénaline, acide glutamique), décalage des réactions immunitaires vers une surproduction d'anticorps (déviation Th2), production d'auto-anticorps contre la protéine basique de la myéline, tendance aux allergies et aux maladies auto-immunes, diminution de l'activité des cellules NK, etc.

La montée de l'autisme est très inquiétante et coïncide avec l'administration croissante de vaccins contenant du mercure. Ainsi, aux États Unis, la fréquence de l'autisme chez les enfants est passée de 1/2 000 avant 1970 à 1/1000 entre 1970 et 1990 (période d'augmentation de la couverture vaccinale contre diphtérie, tétanos et coqueluche avec des vaccins contenant du mercure), puis à 1/500 au début des années 90 (période de mise sur le marché des vaccins anti-haemophilus et antihépatite B contenant eux aussi du mercure). En 2000, cette fréquence est évaluée à 1 pour 150 enfants. N'est-il pas temps de se poser sérieusement des questions?

3. Phénoxyéthanol

Ce produit, présent dans de nombreux vaccins, est un éther de glycol de la série E (la plus toxique). Une expertise de l'INSERM, publiée en 1999, a montré que ce produit a une action hémolytique (éclatement des globules rouges) et qu'il atteint la fonction reproductrice.

Lettre aux Directeurs des Services Vétérinaires

⁷ Bernard S. et al. : *Autism : a novel form of mercury poisoning* (Medical Hypotheses, t.56(4), p.462-471 ; 2001).

Résumé : Dans les années 1970, des éleveurs français tentèrent d'épargner à leur bétail la vaccination contre la fièvre aphteuse. Ils s'appuyaient sur les contradictions de l'Administration, notamment le fait qu'un département, le Finistère, ne vaccinait pas (ce qui lui permettait d'exporter vers la Grande-Bretagne sans que les animaux aient à rester en quarantaine avant d'être vendus). Ils mentionnaient aussi les effets secondaires des vaccins et l'existence d'un traitement curatif peu onéreux par le chlorure de magnésium.

De là le document suivant, destiné à mettre en évidence la responsabilité des Services Vétérinaires qui voulaient imposer (et imposèrent alors aux éleveurs sous peine de prison) une vaccination inutile et dangereuse qui a fini par être interdite le 1^{er} avril 1991. On peut imaginer que cette même démarche rationnelle, qui a rendu libre un acte médical controversé, sera un jour appliquée à l'être humain, créé à l'image de Dieu pour vivre en personne responsable de son corps, temple du Saint-Esprit, autant et plus que de son bétail.

ANALIVA

Association Nationale pour la Liberté des Vaccinations Animales

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

Siège social : Bel Air, LEGUILLAC DE L'AUCHE

24110 St Astier (Dordogne)

DEMANDE DE GARANTIES

ACCOMPAGNANT LA VACCINATION ANTI-APHTEUSE

(à envoyer en Lettre recommandée avec accusé de réception à Monsieur le Directeur des Services Vétérinaires, du Département)

Je soussigné,

M.....

Eleveur à.....

1 - Considérant l'affirmation du Docteur Couzigou : "*la vaccination est une inoculation de la maladie, (...) toute bête vaccinée est un véhicule ambulant de microbes*". En conséquence, dès le moment où la vaccination

a été pratiquée sur une ou plusieurs bêtes d'une étable, celle-ci devient contagieuse.

2 - Considérant la déclaration du Docteur Robin, Contrôleur général des Services vétérinaires de la Région Bretagne : "*Un bovin vacciné reste porteur de virus aphteux pendant un laps de temps d'au moins deux ans*" (*Ouest-France* du 12 mars 1974).

3 - Considérant que le Professeur Basset, Inspecteur honoraire des Ecoles vétérinaires en France, avait prévu l'épidémie de fièvre aphteuse de 1974 en Bretagne par sa déclaration à l'Académie vétérinaire en Novembre 1951 : "*la vaccination est non seulement incapable de libérer le territoire national de la fièvre aphteuse, mais ne peut que favoriser l'extension de la maladie*". (Immunologie et Prophylaxie - VIGOT Frères - 1959).

4 - Considérant que durant l'épidémie de fièvre aphteuse en Bretagne, en 1974, les Côtes-du-Nord et le Morbihan, départements pourtant vaccinés depuis environ 20 ans, ont été fortement infestés, alors que le Finistère, qui n'a jamais connu d'obligation vaccinale anti-aphteuse, a été pratiquement épargné par la maladie, malgré ses 184 Km de frontières communes avec les deux départements voisins !

Le Préfet du Finistère déclarait alors à *Radio-Armorique* : "*Nous n'avons pas eu d'importation de virus aphteux parce que notre département n'a pas été vacciné*".

5 - Considérant que le Professeur Louis-Claude Vincent, Président de la Société internationale de Bio-électronique, à OTTFINGEN (Allemagne Fédérale), a récemment affirmé dans ses publications, avec mesures bioélectroniques à l'appui, « *la nocivité de la vaccination anti-aphteuse, vaccination qui, à l' exemple du Danemark, devrait être immédiatement interdite en France, car elle est à l'origine de la généralisation de l'épidémie de brucellose, devenu fléau n° 1 de l'élevage bovin français, alors que cette dernière maladie est inconnue depuis 1962 au Danemark* ».

(Une loi danoise de 1968 interdit toutes vaccinations sous menace de poursuites judiciaires).

6 - Considérant que d'innombrables professionnels, éleveurs et vétérinaires, ont observé de fréquents accidents dans leur élevage à la suite de la vaccination anti-aphteuse de leurs bovins ; certains de ces accidents étant identiques à ceux causés précisément par la brucellose : vèlage avant terme, avortement, mortalité post-natale élevée, métrite, mammite, stérilité

des femelles, impuissance des mâles, orchite, arthrite, baisse de lait souvent très forte, amaigrissement, panaris interdigité, retard de croissance des jeunes, mort brutale de bovins adultes, etc..

7 - Considérant que l' Ecole vétérinaire de Maison Alfort elle-même a scientifiquement démontré l'inefficacité de la vaccination anti-aphteuse, en abattant tout son troupeau, 76 vaches, pourtant vaccinées, le jeudi 23 Janvier 1975, parce qu'elles avaient contracté cette maladie.

8 - Considérant que le Professeur Lagneau, de l'Ecole d'Alfort, a publiquement déclaré en août 1970, dans la Revue de l'Elevage que : *"toute vaccination d'une femelle pleine est susceptible de provoquer l'avortement, et qu'il convient dans la mesure du possible d'en différer l'exécution."*

9 – Considérant enfin que le Docteur Neveu a mis au point une méthode simple, économique (moins de cinq francs) et rapide (en cinq jours) de TRAITEMENT EFFICACE DE LA FIEVRE APHTEUSE par le chlorure de magnésium marin, et que de nombreux éleveurs et vétérinaires praticiens en ont éprouvé l'efficacité depuis plus de 45 ans- (cf. : *Le chlorure de magnésium dans l'élevage*, Dr Neveu, p. 21 - Edition CEVIC, Périgny-sur-Yerres 94520 MANDRES LES ROSES - 1976). Et que, par ailleurs, différents produits magnésiens à base d'algues de mer donnent force et résistance naturelle à l'animal aphteux carencé en cet oligo-élément.

10 - Considérant la déclaration du Dr Pezières, Secrétaire général du Syndicat national des Vétérinaires-Praticiens, le 14 Octobre 1976 au Congrès national de Tours : *"Nous sommes fermement attachés au CARACTERE LIBERAL DE NOTRE PROFESSION, ce qui en d'autres termes veut dire INDEPENDANCE, RESPONSABILITE, LIBRE CHOIX DE NOS CLIENTS..."*.

11 - Considérant l'arrêté ministériel du 27 Juin 1972 de M. Michel Cointat, relatif à la vaccination anti-aphteuse obligatoire des bovins, qui stipule à l'article 2 : *"Les DIRECTEURS DES SERVICES VETERINAIRES DEPARTEMENTAUX établissent les programmes de vaccinations à réaliser AU COURS DE CHAQUE ANNEE. Et à l'article 11 : « LE DIRECTEUR DES SERVICES VETERINAIRES et les préfets sont chargés de l'application du présent arrêté »*. C'est pourquoi le Directeur des Services Vétérinaires du Finistère a pu dans son département s'opposer à l'obligation de la vaccination.

12 - Considérant que l'arrêté ministériel de 1972 constitue une violation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme, et, en particulier, une atteinte aux droits de propriété et de liberté de gérer son bien.

13 - Considérant que la fièvre aphteuse et la brucellose sont des maladies contagieuses transmissibles à l'homme, accepte que Monsieur le DIRECTEUR DEPARTEMENTAL des Services Vétérinaires procède à la vaccination (ou fasse procéder sous son autorité à la vaccination) de mes ... bêtes non gestantes à ce jour, mais lui demande de bien vouloir auparavant :

a) honorer de sa signature le certificat (modèle ci-dessous) attestant que mes bêtes, actuellement en bonne santé, ne subiront aucun préjudice grave du fait de cet acte médical imposé ;

b) présenter - ou délivrer à la personne mandatée par lui pour pratiquer la vaccination- un certificat médical de date récente attestant que cette personne est réellement indemne de fièvre aphteuse et de brucellose, et ne peut constituer ainsi un risque grave de contamination de mon élevage.

Signature de l'éleveur.

**CERTIFICAT DE GARANTIE
D'INNOCUITE DE LA VACCINATION**

(Certificat à retourner à l'adresse de l'éleveur Mr.....)

Je soussigné
Docteur vétérinaire, Directeur départemental de la DSV,

Certifiant sur l'honneur l'innocuité de la vaccination anti-aphteuse que je m'appête à faire pratiquer sous mon autorité sur les bêtes non gestantes dans l'élevage de Monsieur.....

M'engage à prendre financièrement à ma charge les accidents, incidents, manques à gagner et autres préjudices qui pourraient éventuellement résulter à l'avenir des suites de cet acte médical.

Le.....

Le Directeur Départemental des Services Vétérinaires.

(signature)

Distribué par : LE GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL DE DEFENSE DES LIBERTES PAYSANNES DU DEPARTEMENT DE L'ORNE.

BIBLE**Du sens de l'Écriture Sainte¹**
Paul Claudel

Résumé : Après l'encyclique *Divino Afflante Spiritu* (1942), certains auteurs catholiques se crurent autorisés à utiliser toutes les méthodes de l'exégèse « historico-critique », considérant la Bible comme une compilation tardive de traditions largement empruntées par les Hébreux aux littératures des peuples environnants, et relativisant ipso facto l'inspiration de l'Écriture.

De là un article publié par un certain Abbé Steinmann dans la revue catholique *La Vie Intellectuelle*, en mars 1949. Dans les lettres qui suivent, Paul Claudel réagit au nom des fidèles qui, avec toute une tradition héritée de saint Paul, croient à la fois dans l'historicité de la Bible et dans son caractère prophétique, signature de son Auteur divin. Le Directeur de la revue refusa de publier ces deux lettres de l'académicien.

Deux lettres au Révérend Père Maydiou, Directeur de *La Vie Intellectuelle*

Paris, le 11 mars 1949

Mon Révérend Père,

J'ai lu avec la plus grande attention l'article de M. l'Abbé J. Steinmann, paru dans le numéro de ce mois de *La Vie Intellectuelle*, où l'auteur, sous le couvert d'une conversation fictive entre Pascal et l'oratorien Richard Simon, expose d'une manière enveloppée ses idées sur le sens littéral et le sens figuré de l'Écriture.

Le sujet est d'une telle importance, il touche à des questions fondamentales qui intéressent à si haut point la formation d'un cœur et d'une intelligence catholiques, qu'il aurait gagné à être traité en détail et en pleine lumière, sur un terrain débarrassé des circonlocutions.

¹ Repris de *J'aime la Bible* (Fayard, 1955, pp. 59-67)

Il est visible que, dans le dialogue imaginé, toutes les sympathies de l'auteur sont pour l'exégète téméraire du XVII^e siècle, si sévèrement, et, à mon avis, si justement réprimandé, par Bossuet.

Je passe sur les doutes émis par M. Steinmann sur l'authenticité textuelle des Livres sacrés. « *Nieriez-vous* », dit-il par la bouche de son porte-parole, « *que ce texte, une fois issu de la plume des scribes inspirés, nous ait été transmis par des générations de copistes sujets à l'erreur comme vous et moi ?* ». Pas d'autre moyen que de les dépister et rectifier, comme s'il s'agissait d'auteurs non inspirés.

M. Steinmann ne dit rien de l'Eglise qui a tout de même son mot à dire sur la question.

Il ne paraît pas se rendre compte de l'énorme danger qu'il y a pour les âmes à introduire un principe de critique libre et individuelle dans l'examen des textes que l'Eglise nous donne à lire en tant que l'authentique parole de Dieu. On ne fait pas au doute sa part.

Mais ces remarques ne constituent qu'un préambule : l'intérêt, l'intérêt poignant, qui m'a obligé de mettre la main à la plume est ailleurs. Toucher à l'Ecriture, pour un chrétien, c'est comme si on touchait à l'Eucharistie.

Or, que veut dire M. Steinmann, quand il déclare, par la bouche de son porte-parole, à propos de Pascal, affirmant avec tous les Pères, et avec le Voyageur d'Emmaüs Lui-même, la présence de Jésus-Christ annoncé, prévu et figuré, d'un bout à l'autre de l'Ancien Testament : *qu'il enrichit ces textes d'une richesse qu'ils n'avaient pas ?* Faut-il entendre par là qu'il leur dénie toute intention Messianique ?

M. Steinmann pense-t-il que les rédacteurs de l'Ancien Testament n'avaient aucune idée des grands événements dont Dieu les avait faits annonciateurs, je veux dire de l'Incarnation et de la Rédemption ? Et que c'est par une disposition spéciale de la Providence que le Nouveau Testament est venu tant bien que mal coiffer les substructions de l'Ancien, dont les rédacteurs ne prévoyaient nullement l'avenir ?

Que fait-il en ce cas de textes comme *Abraham vidit et gavisus est (Abraham a vu (mon Jour) et il s'est réjoui, Jn. 8,56)* ? Que fait-il de la prophétie d'Isaïe ? Que fait-il des interventions continues de la Divinité, par Elle-même ou par Ses Anges, tout au long de l'Histoire Sainte ? Etc.

Que fait-il de la proclamation de l'Eglise affirmant, avec saint Paul, que toute l'Ecriture, et non pas certaines de ses parties seulement, est divinement inspirée ? Que fait-il de cet article du Credo que nous récitons à

haute voix tous les dimanches ? Les prophètes sont-ils pour lui comparables à l'ânesse de Balaam proférant des paroles dont le sens vrai leur échappe ? Des gens en somme qui ne savent pas ce qu'ils disent.

Quand Dieu dit à David de *s'asseoir à Sa droite*, est-ce pour lui personnellement et exclusivement que le Saint-Roi a pris cette injonction ?

Et que pense M. Steinmann affirmant avec sérénité que l'Ancien Testament n'a qu'un sens, le sens littéral, entendu au sens le plus bas et le plus grossièrement trivial possible, que pense-t-il de cette énorme littérature patristique, inspiratrice de tant de beauté et de dévotion, qui, pendant je ne sais combien de siècles, a prétendu le contraire ? Est-ce un démenti qu'il entend donner à toute cette auguste tradition ? Non seulement aux Pères, mais au Pape parlant dans l'Encyclique *Providentissimus*, mais à la liturgie catholique tout entière ?

M. Steinmann témoigne une condescendance amusante pour la clientèle de primitifs à laquelle, suivant lui, aurait été réservé le bénéfice des documents les plus profonds et les plus sublimes qui aient honoré l'Humanité. Oserons-nous lui demander si dans son opinion c'est à cette clientèle seule que d'adressait la Révélation, ou si le message de Moïse et des prophètes continue encore aujourd'hui à concerner tous les pays et tous les temps ?

Je vous serais vivement reconnaissant s'il vous était possible d'insérer ma lettre dans le prochain numéro de *La Vie Intellectuelle*².

Agréer mes hommages respectueux, *Paul Claudel*

P.S. : Mr Steinmann nous dit que « l'inventeur de l'interprétation figurée » était Origène. J'avais cru jusqu'à ce jour que c'était saint Paul.

Le 3 mai 1949

Mon Cher Père,

J'ai pris connaissance de la lettre de M. l'abbé Steinmann³ que vous avez eu l'amabilité de me communiquer, et j'ai à faire à ce sujet les observations suivantes :

² Cette insertion a été refusée.

³ L'insertion de la réponse de M. l'abbé Steinmann a été refusée.

1° M. l'abbé Steinmann prétend que, dans la conversation qu'il imagine, ce n'est pas Richard Simon qui exprime sa pensée (un quasi hérétique), ni Pascal (hérétique), mais bien M. de Sacy (autre hérétique). Ce dernier n'a rien à opposer aux thèses étranges de Richard Simon qui touchent la Foi. Il se rejette sur le domaine de la « Charité ». « *L'Écriture, c'est, dit-il, le royaume du cœur et du sentiment qui saisissent, sans explication, la beauté... On quitte le royaume de la raison du critique... pour entrer dans l'empire de la prière. La Bible, depuis le premier mot de la Genèse jusqu'au dernier de l'Apocalypse, a été écrite pour nous révéler la charité divine. L'Écriture pour nous parler a dû se faire enfant avec les enfants et balbutier pour ne pas trop nous éblouir.* »

J'avais toujours cru jusqu'à ce jour qu'il s'agissait d'autre chose que de sentiment : je veux dire de prédictions précises du Sauveur et des circonstances de Sa mission, suivant ce texte de saint Jean : *Scripturae sunt quae testimonium perhibent de Me* (Ce sont les Écritures qui me rendent témoignage, Jn 5, 39).

2° M. l'abbé Steinmann veut bien reconnaître d'ailleurs dans la lettre à vous adressée qu'il existe des prophéties de ce genre : mais il distingue entre les textes « évidemment messianiques » et ceux qui ne le sont pas. On aimerait savoir sur quel critérium il s'appuie pour faire cette distinction.

3° Mais le Richard Simon de M. l'abbé Steinmann va beaucoup plus loin, jusqu'à la négation du sens spirituel. Il écrit en effet : « *La Bible, ce sont des textes, et ceux-ci n'ont qu'un sens, le sens premier littéral, celui qu'entendait l'écrivain sacré.* » C'est là une affirmation catégorique qui mène son auteur très loin, à ce qu'il me semble.

4° M. l'abbé Steinmann paraît maintenir son affirmation que « l'inventeur de l'interprétation figurée » est Origène. D'autres parlent de saint Paul et du Sauveur Lui-même.

5° Où l'abbé Steinmann a-t-il vu que « *Pascal et M. Claudel affirment que le seul vrai sens de l'Ancien Testament est le sens spirituel* ». J'ai dit nettement le contraire et affirmé mon respect pour le sens littéral, qui n'est pas toujours le seul. Ni Pascal ni moi n'avons jamais prétendu que « *le sens littéral est le plus bas et le plus grossièrement trivial possible* ». Cette affirmation, à laquelle Pascal n'a rien à voir, s'applique de ma part, non pas au sens littéral proprement dit, mais à la manière dont un grand nombre d'exégètes modernes, protestants et hélas ! catholiques, l'entendent. Ce ne sont pas les preuves et illustrations qui me font défaut. Il n'y a qu'à ouvrir

la Bible de Crampon, la seule malheureusement qui soit actuellement entre les mains du grand public.

6° M. l'abbé Steinmann me gratifie d'abondantes citations de l'Encyclique *Divino afflante Spiritu*. Je m'incline avec respect devant l'autorité du Saint-Père. Mais il ne faut tout de même pas en abuser et lui faire dire que cette espèce d'épouillement textuel et grammatical, qui de toute évidence est seul dans Sa pensée, équivaut à une liberté totale d'interprétation individuelle laissée à la critique moderne ou moderniste. De quels abus cette liberté est capable, je me propose d'en donner ci-dessous quelques exemples.

7° Je voudrais savoir ce qui donne le droit à M. l'abbé Gélin, traducteur du prophète Zacharie dans la plus récente version de la Bible, de substituer dans un texte, que beaucoup d'esprits arriérés considèrent encore comme Messianique (Zach., 13,6), le mot « corps » au mot « mains » et cela sans aucune espèce de note ou d'avertissement au public.

-Je voudrais savoir si l'Encyclique en question autorise le P. Dubarle dans son livre sur les *Sages d'Israël* (Editions du Cerf p. 15) à s'exprimer ainsi, sur l'un des textes les plus fondamentaux de l'Écriture : « *C'est la raison pour laquelle d'anciennes versions, précisant à la lumière des interventions ultérieures de la Grâce divine les suggestions incertaines de la Genèse, ont vu dans ce passage l'annonce positive d'une défaite totale du tentateur par un sauveur individuel, voire même la participation d'une femme à ce triomphe : dépassement justifié, mais dépassement du texte original.* »

-Dans un passage où M. l'abbé Steinmann relate à sa manière l'idée que Pascal se ferait selon lui du rôle figuratif des personnages de l'Ancien Testament : « *Jésus-Christ père en Abraham, Jésus-Christ législateur en Moïse, et Jésus-Christ roi en David* », M. l'abbé Steinmann ajoute : « *Oui, mais à condition de bien savoir que vous enrichissez par là les textes du Vieux Testament d'une richesse qu'ils n'avaient pas* » : en bon français que vous commettez un faux. Et cependant Notre Seigneur déclare dans l'Évangile que c'est « animé par l'Esprit » (Mt., 23-44) que David prophétiquement Lui a décerné les titres de *Seigneur* et de *Fils*.

8° M. l'abbé Steinmann me rappelle que l'Encyclique *Divino* réduit strictement le sens spirituel à ce qu'enseigne à son sujet le Nouveau Testament. C'est entendu, mais cette autorisation va très loin. Que lisons-nous en effet dans saint Matthieu (5,18) ? *Je vous le dis en vérité, tant que*

le ciel et la terre ne passeront point, il ne disparaîtra pas de la Loi un seul iota ou un seul trait de lettre, jusqu'à ce que tout soit arrivé. C'est donc la valeur spirituelle de la Loi de Moïse **dans tous ses détails** qui est ainsi affirmée et garantie.

Or, que dit l'abbé Steinmann, répondant à Pascal par la bouche de son truchement : « *Les rites de l'Ancien Testament sont symboliques, me direz-vous, et vous voyez en eux des images de Jésus-Christ. Vous êtes sorti du royaume de la Bible proprement dite. Car la Bible, ce sont des textes, et ceux-ci continuent de n'avoir qu'un sens, le sens premier, littéral, celui qu'entendait l'écrivain sacré.* »

Mais il y a un autre texte du Nouveau Testament, car saint Paul fait tout de même partie du Nouveau Testament, d'une portée encore plus étendue, ou comme on dit en anglais *sweeping*. C'est le fameux verset de la première Corinthienne 10,11 : *Haec omnia⁴ contingebant illis in figura⁵*. Oui, Monsieur l'abbé, il y a bien écrit : *omnia*, et il y a bien écrit *in figura* : *typicôs*, *typice*, et aussi *omnia*.

-Enfin un dernier exemple. M. l'abbé Steinmann s'attaque cette fois, après le P. Dubarle (*op.cit.* p.79), à un texte formidable que l'Eglise a consigné dans sa liturgie et qui a donné réconfort et consolation à je ne sais combien d'âmes : « *Je crois que Mon rédempteur vit, etc (Job, 19,25-27).* » « *On fait tenir à Job, dit l'abbé Steinmann, sur la résurrection des propos qui sont nés d'une erreur de traduction.* » Or, presque tous les Pères ont reconnu dans ces paroles de Job une profession de foi très claire à la résurrection des corps, et dans les premiers siècles de l'Eglise, de pieux chrétiens ont fait graver sur leurs tombeaux cet acte de foi, comme une expression de leurs propres croyances. Saint Jérôme résume admirablement l'interprétation traditionnelle dans ces lignes si claires : *Resurrectionem corporum sic prophetat, ut nullus de ea vel manifestius vel cautius scripserit* (« Il prophétise ainsi la résurrection des corps, de telle manière que nul n'a écrit à ce sujet plus clairement ni plus sûrement », *Epist.*, 53,8).

Moi, ignorant, simple fidèle, je demande : Est-ce l'Eglise, est-ce saint Jérôme, est-ce les Pères que nous devons croire ? Ou sont-ce l'abbé Steinmann et le P. Dubarle qui leur donnent un démenti aussi net et aussi

⁴ Ndlr. *Omnia* (παντα) ne figure pas dans tous les manuscrits.

⁵ Traduction : *Tous ces événements (de l'Exode) se produisaient en allégorie pour ces faits (les agissements de notre temps).*

cinglant ? Croient-ils vraiment qu'ils ont le droit, pour s'autoriser de cette attitude, d'invoquer l'Encyclique *Divino afflante spiritu* ?

J'ai encore dans les oreilles les propos d'Auguste Rodin vitupérant avec quelle énergie ! les restaurateurs de son temps qui n'hésitaient pas à détruire des monuments inestimables de l'art antique, pour y substituer des productions personnelles à la mode de Louis-Philippe et de Napoléon III.

Ici il ne s'agit pas de verre ou de pierre inerte, il s'agit de textes vivants, et de quelle vie ! Il s'agit de la parole de Dieu elle-même. Je demande si aucune voix autorisée ne s'élèvera pour protester contre l'audace sans frein et sans goût des Viollet-le-Duc de l'exégèse !

En réalité, il s'agit, en ce qui concerne l'Ancien Testament, et par là même le Nouveau, de deux conceptions antagonistes :

- Ou bien la Bible est une œuvre humaine, où se trouvent insérés, on ne sait comment, à peu près comme les raisins secs dans un plum-cake, des textes messianiques dont on s'efforce de réduire, autant que l'on peut, le nombre et la portée.
- Ou bien l'Écriture est une œuvre divine dont l'inspirateur est le Saint-Esprit, qui la pénètre tout entière dans toutes ses parties, et dont le sens est Jésus-Christ, notre Rédempteur, vraiment Fils de Dieu et vraiment fils de l'homme.

Suivant que l'on adopte l'une ou l'autre de ces vues, la critique des textes est conduite suivant de tout autres principes et aboutit à de tout autres résultats.

Je constate avec regret et, pourquoi ne pas le dire ? avec indignation, que ce n'est pas la seconde, mais la première de ces conceptions qui paraît jouir aujourd'hui de la faveur générale.

Agréez nos respectueux hommages,

Paul Claudel

*

*

*

REGARD SUR LA CREATION

"Car, depuis la création du monde, les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, se voient comme à l'œil nu quand on Le considère dans ses ouvrages." (Romains, 1 : 20)

L'extraordinaire appareil urinaire¹ ***Alan L. Gillen, Franck J. Sherwin, Alan C. Knowles***

Résumé : L'importance et l'utilité du rein ne sont plus à démontrer, surtout depuis l'invention des dialyseurs ; on connaît ainsi les fonctions assumées : filtration des déchets azotés contenus dans le sang, réabsorption de l'eau, du glucose et des acides aminés, sécrétion de l'urée, de l'ammoniaque et des minéraux (potassium, sodium, calcium, magnésium, etc.).

L'unité rénale, le néphron (il y en a plusieurs millions dans chaque rein) assure simultanément toutes ces fonctions. Ensemble les néphrons traitent 1,2 litre de sang par minute, ce qui représente 65700 litres par an ! Mais nous n'en prenons conscience que le jour où ils sont défaillants, ce qui oblige à entrer en dialyse. On mesure alors toute la supériorité technique de notre rein. Alors qu'il a fallu des dizaines d'années d'ingénieurs spécialisés pour mettre au point un rein artificiel, qui n'assure qu'une fonction minimale, comment nier l'intelligence de Celui qui a conçu l'appareil urinaire.

Tous les organismes produisent des déchets. Ceux-ci doivent être évacués pour que l'organisme ne soit pas empoisonné par ses propres sous-produits. Chez l'homme, l'élimination de ces déchets se fait par les systèmes lymphatique, circulatoire et excrétoire (poumon, peau, intestin, reins). De nombreuses parties et systèmes de notre corps travaillent vraiment en harmonie pour accomplir ce travail de "gardiennage". Le système excrétoire des reins a l'extraordinaire capacité d'éliminer les déchets du métabolisme par filtration sélective du sang.

¹ *The Human Body: An Intelligent Design* (2è édition, 2001) pp. 66-67
 Traduction par Claude Eon

L'urine excrétée par les reins est composée principalement d'eau, de déchets organiques (urée, ammoniaque, médicaments) et de minéraux (potassium, sodium, calcium, phosphore, magnésium, etc.) en solution dans le sang. La teneur de chacune de ces substances varie en fonction de la santé, du régime alimentaire, du degré d'activité de chaque personne et des traitements médicamenteux. En analysant la composition chimique de l'urine, les médecins peuvent en apprendre beaucoup sur l'état de santé d'un individu. Infections des voies urinaires, dysfonctionnement des reins, diabète et maladies du foie, troubles neurologiques sont quelques uns des problèmes médicaux pouvant être diagnostiqués par l'analyse d'urine.

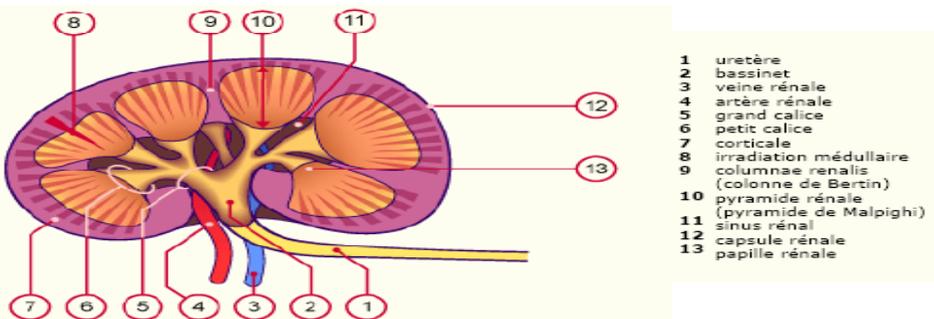
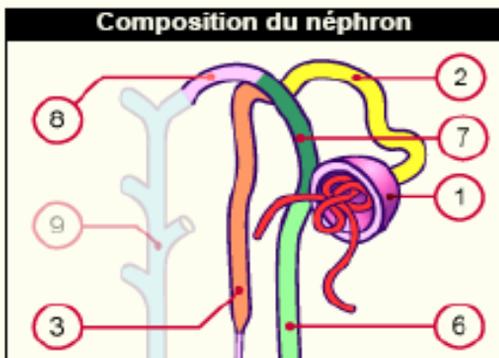


Fig.1 : Le rein

L'unité fonctionnelle du rein produisant l'urine s'appelle le néphron.²

La formation de l'urine résulte de la filtration par un glomérule (le corpuscule rénal dans la figure 2), puis de la réabsorption et de la sécrétion par un tubule. La filtration se produit dans le glomérule où l'eau et les corps dissous, plus petits que les protéines, passent depuis le sang au travers de la capsule du glomérule



- 1 corpuscule rénal
- 2 tube contourné proximal
- 3 tube droit proximal
- 4 partie descendante du tube intermédiaire
- 5 partie ascendante du tube intermédiaire
- 6 tube droit distal
- 7 tube contourné distal

Fig. 2 : Le néphron

Les globules rouges et les autres éléments figurés du sang sont filtrés et ne pénètrent pas dans le néphron d'un rein sain, mais restent dans le flux sanguin. La réabsorption de l'eau, du glucose, des acides aminés et d'une partie des ions minéraux provenant du filtrat se produit dans le proche tubule rénal et retournent du néphron dans le système sanguin par les capillaires entourant le tubule.

La sécrétion tubulaire est le processus au cours duquel les protons (H⁺), l'ammoniaque (NH₄⁺), le potassium (K⁺), certaines drogues et la créatine sont retirés des capillaires péri-tubulaires et sécrétés par les cellules du tubule rénal dans le filtrat. Finalement, de l'eau, de l'urée et de l'acide urique s'accumulent dans les canaux pour former l'urine. Celle-ci est éliminée par l'uretère, la vessie et l'urètre. Lorsque la vessie est partiellement pleine et que la pression s'exerce, l'urine quitte finalement le corps par l'urètre.

Qu'est-ce qui rend le système excréteur si extraordinaire ?

Trois observations essentiellement rendent étonnant le système urinaire. D'abord, son unité de base, le néphron, est par lui-même un système à plusieurs facettes, accomplissant simultanément les fonctions de

filtration, réabsorption et sécrétion. Ensuite, le volume total que nos reins filtrent - normalement sans défaillance - tout au cours de la vie est stupéfiant. Enfin, sa structure et sa fonction excluent son apparition par hasard.

Toutes les cellules du corps sont des sortes de chaudières métaboliques brûlant du glucose et produisant des déchets. Pendant toute la journée, en métabolisant les sucres, les cellules produisent des déchets qu'elles relâchent dans le sang. Cinq à six litres de sang passent par les néphrons à la cadence de 1,2 litre par minute. En clair, ceci signifie que la totalité du sang est filtrée par les reins environ 20 fois par heure ! Notre sang circule dans 96 500 kilomètres de vaisseaux ! où il ramasse les déchets des inlassables cellules. Les reins utilisent l'eau pour éliminer les toxines qui sinon empoisonneraient l'organisme. Chez un adulte normal, le taux d'excrétion est d'environ 125 ml/min, soit environ 180 litres par jour, ou 65 700 litres par an, ou 5 256 000 litres dans une vie de 80 ans. C'est une quantité extraordinaire à filtrer pour une machine. Le rôle de nos reins est de filtrer le sang et de l'équilibrer chimiquement. Les reins excrètent une grande partie des déchets métaboliques, mais ils recyclent aussi les éléments utiles pour les tissus du corps par le système circulatoire.

Si les reins sont défaillants, les dialyseurs (reins artificiels) peuvent accomplir le travail. La **dialyse** consiste à séparer des molécules de tailles différentes grâce à une membrane semi-perméable. Les dialyseurs installés à domicile permettent aux patients d'éviter d'aller à l'hôpital pour leur traitement trois fois par semaine. A partir d'une veine du bras, le sang coule dans l'appareil où il passe par une membrane semi-perméable laissant passer les déchets mais pas les cellules sanguines. Un second filtre enlève les bulles d'air avant que la machine ne pompe le sang purifié dans le corps.

Le dialyseur peut temporairement aider les malades à surmonter leur déficience rénale. Le dialyseur fabriqué par des bio-ingénieurs remplace notre rein pendant plusieurs mois. Des machines plus récentes peuvent aider certains patients avec une fonction rénale minimum pendant des périodes pouvant aller jusqu'à quatre ans. Mais finalement, le patient souhaite obtenir une greffe de rein : peu de gens voudraient rester dialysés pendant toute la vie.

Tout le monde sera d'accord pour dire que les dialyseurs sont fabriqués selon un plan préétabli. Alors qui pourrait dire que le rein s'est développé par hasard ?

(Traduction par Claude Eon et compléments scientifiques par Henri de Roissart).

COURRIER DES LECTEURS

De Monsieur J.B. (Hautes-Alpes)

Lire Le Cep, c'est respirer mieux. Merci de réconcilier les sciences avec le christianisme.

De Monsieur M.L. (Yvelines)

J'ai beaucoup apprécié l'article du Cep n°35, où vous montrez comment Galilée a fixé les règles exégétiques encore en vigueur aujourd'hui, substituant l'autorité de la science à l'autorité de l'Écriture Sainte, dont le langage simple est, selon lui, « adapté au peuple inculte ».

Mais pourquoi ajoutez-vous, vers la fin de cet excellent article : « Et la nouvelle philosophie, à la suite de Descartes, tendra à donner à ses raisonnements la forme d'une démonstration mathématique dont chacun peut juger par lui-même, indépendamment de tout contexte, sur la seule force logique de ses arguments. On rencontrera bien quelques blocs erratiques, tel Pascal, pour préserver les droits d'une pensée non-géométrique, mais ils resteront plus admirés qu'imités... »

Car on pourrait penser, ce qui n'est peut-être pas votre intention, que vous rangez Descartes dans la lignée de ceux qui, tel Galilée, ont érigé la science en outil universel de connaissance. Au contraire, il écrit : "Surtout, nous tiendrons pour règle infaillible que ce que Dieu a révélé est incomparablement plus certain que le reste, afin que, si quelque étincelle de raison semblait nous suggérer quelque chose au contraire, nous soyons toujours prêts à soumettre notre jugement à ce qui vient de sa part; mais pour ce qui est des vérités dont la théologie ne se mêle point, il n'y aurait pas d'apparence qu'un homme qui veut être philosophe reçût pour vrai ce qu'il n'a point connu être tel, et qu'il aimât mieux se fier à ses sens, c'est à dire aux jugements inconsidérés de son enfance, qu'à sa raison lorsqu'il est en état de la bien conduire"(Principes I, 76).

Bien plus, même dans ces vérités dont la théologie ne se mêle point, Descartes récuse la logique qui sert « plutôt à expliquer à autrui les choses qu'on sait » qu'à les apprendre (Discours de la méthode, 2). C'est l'évidence et l'intuition qui fonde sa géométrie. Il est vrai que Pascal distingue l'esprit géométrique et l'esprit de finesse. Mais Descartes n'invente pas la géométrie (qui remonte à l'antiquité).

Il en simplifie le langage, permettant la résolution presque enfantine, de problèmes réputés jusque là difficiles, voire insolubles. « La vérité n'est pas ce qui se démontre, c'est ce qui simplifie », dit Saint-Exupéry (Terre des Hommes).

Comme l'écrit Ousseynou Kane, « le ressentiment que Pascal semble éprouver contre Descartes est tout d'abord un ressentiment contre lui-même, contre son « moi » profond qu'il sait appartenir, par-devers lui, à ce siècle des « géomètres » (Laval Théologique et

Philosophique, 53,3, oct.1997, p519-530). Et il ajoute : « Car c'est aussi selon le principe géométrique de l'ordre que fonctionne le dispositif méthodologique pascalien.

Il s'agit de considérer qu'à chaque catégorie d'objet correspond un type d'outil de connaissance déterminé... »

En cela, il ne se distingue point de Descartes, pour qui l'outil géométrique, réservé à la physique (appelée alors philosophie), ne s'applique pas aux faits qui relèvent de la liberté : celle de l'homme et celle de Dieu. Ainsi par exemple, la variété « des formes ou espèces de corps » dépend de la liberté de Dieu, parmi une infinité d'autres qu'il aurait pu créer (Cf. Discours de la méthode, 6). A vrai dire, Pascal, même après sa conversion, continue de s'intéresser à la science. Lui-même n'est pas vraiment dupe de ses propres arguments, souvent outrés à dessein : « S'il se vante, je l'abaisse. S'il s'abaisse, je le vante, et le contredis toujours, jusqu'à ce qu'il comprenne qu'il est un monstre incompréhensible » (Pensée 130). Cet « art de persuader », prôné par Pascal, n'est pas toujours bien compris. Et s'il est vrai que la science n'est pas tout, il ne faut pas la rejeter avec l'eau du bain, ni l'œuvre de Descartes, qui a su garder le juste milieu, et qui, pour cela même, peu encore nous inspirer.

La Création

Carl Christaki

Les trois ordres de Pascal :
Dieu, l'esprit humain, les corps,

Sont un moyen radical
De comprendre notre sort.

L'univers, tel un bocal,
Où l'homme seul tourne à mort,
Reçoit l'amour vertical
Qui donne un sens à l'effort.

L'ensemble est hiérarchique :
Le tiers ordre, non créé;
Les deux autres, entropiques.

Si l'on veut nier cet ordre,
Par le Seigneur agréé,
Nous tombons dans le désordre...

Et le néant, incréé.

*

*

*

Index des articles, par thèmes

ISLAM

027 : 071	Les versets colériques du Coran	DESAILLES Théophile
028 : 073	Regard chrétien sur la théocratie islamique	MORÉ d'ALLITIS P.Raphaël

LINGUISTIQUE

006 : 078	Chronique étymologique	POUYÈS Claude
007 : 086	Logique de l'illogisme	POUYÈS Claude
024 : 013	L'origine du langage	TASSOT Dominique

024 : 021 Le poète, serviteur de la langue BRODSKY Joseph

MÉDECINE ; SANTÉ

001 : 024 De la coupe aux lèvres CLERCQ Jean-Maurice
 002 : 036 La mort clinique de Jésus sur la Croix; considérations médicales CLERCQ Jean-Maurice Dr.
 007 : 022 Regard sur la recherche biomédicale américaine ELLISON Bryan
 009 : 030 La diététique médiévale CARO Denise Dr.
 010 : 049 Lettre d'un mourant au corps médical CLERCQ Jean-Pierre de
 011 : 015 Sophrologie, hypnose et messages subliminaux CLERCQ Jean-Maurice Dr
 013 : 015 Dents de sagesse: encore un coup dur pour les évolutionnistes CLERCQ Jean-Maurice Dr.
 017 : 008 Le credo vaccinal et ses holocaustes COUZIGOU Yves Dr.
 018 : 032 Les lois de la vie saine CARTON Paul Dr.
 020 : 048 Autisme et vaccination ROR: la polémique continue SIMON Sylvie
 021 : 066 Êtes-vous des cobayes ou des robots ? SIMON Sylvie
 022 : 006 La vaccination contre la rage (I) DECOURT Philippe Dr.
 023 : 006 La vaccination contre la rage (II) DECOURT Philippe Dr.
 025 : 052 La liberté vaccinale rendue obligatoire ! GALOU Pierre Dr.
 030 : 059 Carême et santé WILLEM Jean-Pierre Dr.
 030 : 084 Prière d'un guérisseur ZAGO Romano o.f.m.

MERVEILLES DE LA CRÉATION

002 : 056 Cerveille de moineau GITT Werner
 003 : 053 Un renard qui pond des œufs ? GITT Werner
 004 : 064 Les 150 000 et moi GITT Werner
 005 : 063 Ce que nous disent les abeilles BOULET André, sm
 006 : 070 Un problème de carburant quasiment insoluble GITT Werner
 007 : 077 Un moteur électrique... vivant ! GITT Werner
 007 : 081 Le flagelle bactérien BEHE Michael J.
 008 : 078 En concurrence avec... Osram ! GITT Werner
 009 : 080 L'œil et la vision DESTAING Claude

010 : 065	Le tilleul et ses hélicoptères	DESTAING Claude
011 : 077	L'œil de la langouste	DENTON Michael
012 : 077	Le fourmi-lion	PONTCHARRA J. de
013 : 086	Un coléoptère explosif	GISH Duane T.
014 : 083	L'architecture des cristaux	LAPPARENT Albert de
015 : 074	Jets d'eau en guise d'empreintes digitales (I)	GITT Werner
016 : 084	Jets d'eau en guise d'empreintes digitales (II)	GITT Werner
017 : 084	Petits cohabitants que Dieu nous envoie	GITT Werner
018 : 076	L'oiseau réfute les théories transformistes	FOUCHER Jacques
019 : 082	La moule révèle ses secrets	XXX
020 : 079	Les merveilles de la nature	RACINE Louis
021 : 084	La plume: merveille de la Création	FILMER W.E.
022 : 080	Le Pin longévif des Montagnes Rocheuses	VILLENEUVE Pierre
022 : 085	Des idées toutes "bêtes"	VAN BOEXTAELE Roland
023 : 077	La merveille du vol des oiseaux...et autres objets identifiés	Mc INTOSH Andy Dr.
024 : 069	Le monde des papillons	GRANTHAM-HILL Brian W.
024 : 077	L'harmonie de la Création	CLERCQ Jean- Maurice Dr.

✂-----

-

Bulletin d'Adhésion et d'Abonnement

***A retourner au CEP, 4 rue de Beauvais,
91410 Saint Cyr sous Dourdan (France)***

Tél. 01 60 81 27 24 - Fax. 01 60 81 22 74

Le Cep n° 36. 3^{ème} trimestre 2006

Courriel : *s.cep@wanadoo.fr*

Nom : _____ **Prénom :**

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Ville/Pays :**

Verse sa cotisation annuelle :
Cep :

S'abonne à la revue *Le*

- Membre actif : 30 €
 Membre sympathisant : 5 €

- Abonnement France : 30 €
 Autres Pays : 35 €
 Abonnement de soutien : 45 €
 Etudiant, chômeur, etc : 20 €

Fait un don de :

Euros

- Reçu fiscal demandé

Soit au total la somme de

Euros

Règlement par :

- Chèque en Euros tiré sur une banque établie en France ou sur CCP
 Virement postal sur le CCP du CEP (n°4 719 68 J, Centre : Châlons
en précisant l'objet du
versement)
 Mandat postal international

✂-----

-

Bulletin d'Adhésion et d'Abonnement

**A retourner au CEP, 4 rue de Beauvais,
91410 Saint Cyr sous Dourdan (France)
Tél. 01 60 81 27 24 – Fax. 01 60 81 22 74
Courriel : s.cep@wanadoo.fr**

Nom : _____ **Prénom :**

Adresse : _____

Code Postal : _____ **Ville/Pays :**

Verse sa cotisation annuelle :
Cep :

S'abonne à la revue Le

- | | | | |
|---------------------------------------------|------|------------------------------------------------|------|
| <input type="radio"/> Membre actif : | 30 € | <input type="radio"/> Abonnement France : | 30 € |
| <input type="radio"/> Membre sympathisant : | 5 € | <input type="radio"/> Autres Pays : | 35 € |
| | | <input type="radio"/> Abonnement de soutien : | 45 € |
| | | <input type="radio"/> Etudiant, chômeur, etc : | 20 € |

Fait un don de : _____ **Euros**

- Reçu fiscal demandé

Soit au total la somme de
Euros

Règlement par :

- Chèque en Euros tiré sur une banque établie en France ou sur CCP
 Virement postal sur le CCP du CEP (n°4 719 68 J, Centre : Châlons
en précisant l'objet du
versement)
 Mandat postal international

Le Cep n° 36. 3^{ème} trimestre 2006

